



Second Session
Forty-first Parliament, 2013-14-15

*Proceedings of the
Standing Committee on*
**INTERNAL ECONOMY,
BUDGETS AND
ADMINISTRATION**

Chair:
The Honourable LEO HOUSAKOS

Thursday, June 4, 2015
Thursday, June 11, 2015
Thursday, June 18, 2015

Issue No. 8
Administrative matters
and
Other matters
and

First (final) meeting:

Subject matter of those elements contained in Division 10
of Part 3 of Bill C-59, An Act to implement certain
provisions of the budget tabled in Parliament
on April 21, 2015 and other measures

INCLUDING:
THE FIFTEENTH REPORT OF THE COMMITTEE
(Subject matter of Bill C-59)

WITNESSES:
(See back cover)

SÉNAT

CANADA

Deuxième session de la
quarante et unième législature, 2013-2014-2015

*Délibérations du
Comité permanent de la*
**RÉGIE INTERNE, DES
BUDGETS ET DE
L'ADMINISTRATION**

Président :
L'honorable LEO HOUSAKOS

Le jeudi 4 juin 2015
Le jeudi 11 juin 2015
Le jeudi 18 juin 2015

Fascicule n° 8
Affaires administratives
et
Autres affaires
et

Première (dernière) réunion :

Teneur des éléments de la section 10 de la partie 3 du projet
de loi C-59, Loi portant exécution de certaines dispositions
du budget déposé au Parlement le 21 avril 2015 et mettant
en œuvre d'autres mesures

Y COMPRIS :
LE QUINZIÈME RAPPORT DU COMITÉ
(Teneur du projet de loi C-59)

TÉMOINS :
(Voir à l'endos)

**STANDING COMMITTEE ON
INTERNAL ECONOMY, BUDGETS
AND ADMINISTRATION**

The Honourable Leo Housakos, *Chair*

The Honourable George J. Furey, *Deputy Chair*
and

The Honourable Senators:

Batters	Marshall
Campbell	Munson
* Carignan, P.C. (or Martin)	Neufeld
Cordy	Smith (<i>Saurel</i>)
* Cowan (or Fraser)	Tannas
Downe	Tkachuk
Lang	Wells
	White

*Ex officio members

(Quorum 4)

Changes in membership of the committee:

Pursuant to rule 12-5, membership of the committee was amended as follows:

The Honourable Senator White replaced the Honourable Senator Plett (*June 18, 2015*).

The Honourable Senator Plett replaced the Honourable Senator White (*June 18, 2015*).

The Honourable Senator Neufeld replaced the Honourable Senator Manning (*June 17, 2015*).

The Honourable Senator Batters replaced the Honourable Senator LeBreton, P.C. (*June 17, 2015*).

The Honourable Senator Campbell replaced the Honourable Senator Fraser (*June 16, 2015*).

The Honourable Senator Fraser replaced the Honourable Senator Campbell (*June 16, 2015*).

The Honourable Senator LeBreton, P.C., replaced the Honourable Senator McInnis (*June 4, 2015*).

The Honourable Senator McInnis replaced the Honourable Senator LeBreton, P.C. (*June 3, 2015*).

The Honourable Senator White replaced the Honourable Senator Rivard (*May 26, 2015*).

The Honourable Senator Wells replaced the Honourable Senator Carignan, P.C. (*May 26, 2015*).

The Honourable Senator Tkachuk replaced the Honourable Senator Poirier (*May 26, 2015*).

**COMITÉ PERMANENT DE LA
RÉGIE INTERNE, DES BUDGETS ET
DE L'ADMINISTRATION**

Président : L'honorable Leo Housakos

Vice-président : L'honorable George J. Furey
et

Les honorables sénateurs :

Batters	Marshall
Campbell	Munson
* Carignan, C.P. (ou Martin)	Neufeld
Cordy	Smith (<i>Saurel</i>)
* Cowan (ou Fraser)	Tannas
Downe	Tkachuk
Lang	Wells
	White

* Membres d'office

(Quorum 4)

Modifications de la composition du comité :

Conformément à l'article 12-5 du Règlement, la liste des membres du comité est modifiée, ainsi qu'il suit :

L'honorable sénateur White a remplacé l'honorable sénateur Plett (*le 18 juin 2015*).

L'honorable sénateur Plett a remplacé l'honorable sénateur White (*le 18 juin 2015*).

L'honorable sénateur Neufeld a remplacé l'honorable sénateur Manning (*le 17 juin 2015*).

L'honorable sénatrice Batters a remplacé l'honorable sénatrice LeBreton, C.P. (*le 17 juin 2015*).

L'honorable sénateur Campbell a remplacé l'honorable sénatrice Fraser (*le 16 juin 2015*).

L'honorable sénatrice Fraser a remplacé l'honorable sénateur Campbell (*le 16 juin 2015*).

L'honorable sénatrice LeBreton, C.P., a remplacé l'honorable sénateur McInnis (*le 4 juin 2015*).

L'honorable sénateur McInnis a remplacé l'honorable sénatrice LeBreton, C.P. (*le 3 juin 2015*).

L'honorable sénateur White a remplacé l'honorable sénateur Rivard (*le 26 mai 2015*).

L'honorable sénateur Wells a remplacé l'honorable sénateur Carignan, C.P. (*le 26 mai 2015*).

L'honorable sénateur Tkachuk a remplacé l'honorable sénatrice Poirier (*le 26 mai 2015*).

ORDER OF REFERENCE

Extract from the *Journals of the Senate*, Thursday, May 14, 2015:

Resuming debate on the motion of the Honourable Senator Martin, seconded by the Honourable Senator Marshall:

That, in accordance with rule 10-11(1), the Standing Senate Committee on National Finance be authorized to examine the subject matter of all of Bill C-59, An Act to implement certain provisions of the budget tabled in Parliament on April 21, 2015 and other measures, introduced in the House of Commons on May 7, 2015, in advance of the said bill coming before the Senate;

That the Standing Senate Committee on National Finance be authorized to meet for the purposes of its study of the subject matter of Bill C-59 even though the Senate may then be sitting, with the application of rule 12-18(1) being suspended in relation thereto; and

That, in addition, and notwithstanding any normal practice:

1. The following committees be separately authorized to examine the subject matter of the following elements contained in Bill C-59 in advance of it coming before the Senate:

(a) the Standing Senate Committee on Aboriginal Peoples: those elements contained in Division 16 of Part 3 ;

(b) the Standing Senate Committee on Banking, Trade and Commerce: those elements contained in Divisions 3, 14 and 19 of Part 3;

(c) the Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology: those elements contained in Division 15 of Part 3;

(d) the Standing Senate Committee on National Security and Defence: those elements contained in Divisions 2 and 17 of Part 3; and

(e) the Standing Committee on Internal Economy, Budgets and Administration: those elements contained in Division 10 of Part 3;

2. The various committees listed in point one that are authorized to examine the subject matter of particular elements of Bill C-59 be authorized to meet for the purposes of their studies of the those elements even though the Senate may then be sitting, with the application of rule 12-18(1) being suspended in relation thereto;

ORDRE DE RENVOI

Extrait des *Journaux du Sénat* du jeudi 14 mai 2015 :

Reprise du débat sur la motion de l'honorable sénatrice Martin, appuyée par l'honorable sénatrice Marshall,

Que, conformément à l'article 10-11(1) du Règlement, le Comité sénatorial permanent des finances nationales soit autorisé à examiner la teneur complète du projet de loi C-59, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 21 avril 2015 et mettant en œuvre d'autres mesures, déposé à la Chambre des communes le 7 mai 2015, avant que ce projet de loi soit présenté au Sénat;

Que le Comité sénatorial permanent des finances nationales soit autorisé à siéger pour les fins de son examen de la teneur du projet de loi C-59 même si le Sénat siège à ce moment-là, l'application de l'article 12-18(1) du Règlement étant suspendue à cet égard;

Que, de plus, et nonobstant toute pratique habituelle :

1. Les comités suivants soient individuellement autorisés à examiner la teneur des éléments suivants du projet de loi C-59 avant qu'il soit présenté au Sénat :

a) le Comité sénatorial permanent des peuples autochtones : les éléments de la section 16 de la partie 3;

b) le Comité sénatorial permanent des banques et du commerce : les éléments des sections 3, 14, 19 de la partie 3;

c) le Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie : les éléments de la section 15 de la partie 3;

d) le Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale et de la défense : les éléments des sections 2 et 17 de la partie 3;

e) le Comité permanent de la régie interne, des budgets et de l'administration : les éléments de la section 10 de la partie 3;

2. Chacun des différents comités indiqués au point numéro un, qui sont autorisés à examiner la teneur de certains éléments du projet de loi C-59, soit autorisé à siéger pour les fins de son étude, même si le Sénat siège à ce moment-là, l'application de l'article 12-18(1) du Règlement étant suspendue à cet égard;

3. The various committees listed in point one that are authorized to examine the subject matter of particular elements of Bill C-59 submit their final reports to the Senate no later than June 4, 2015;

4. As the reports from the various committees authorized to examine the subject matter of particular elements of Bill C-59 are tabled in the Senate, they be placed on the Orders of the Day for consideration at the next sitting; and

5. The Standing Senate Committee on National Finance be simultaneously authorized to take any reports tabled under point four into consideration during its study of the subject matter of all of Bill C-59.

With leave of the Senate and pursuant to rule 5-10(1), the motion was modified to read as follows:

That, in accordance with rule 10-11(1), the Standing Senate Committee on National Finance be authorized to examine the subject matter of all of Bill C-59, An Act to implement certain provisions of the budget tabled in Parliament on April 21, 2015 and other measures, introduced in the House of Commons on May 7, 2015, in advance of the said bill coming before the Senate;

That the Standing Senate Committee on National Finance be authorized to meet for the purposes of its study of the subject matter of Bill C-59 even though the Senate may then be sitting, with the application of rule 12-18(1) being suspended in relation thereto; and

That, in addition, and notwithstanding any normal practice:

1. The following committees be separately authorized to examine the subject matter of the following elements contained in Bill C-59 in advance of it coming before the Senate:

(a) the Standing Senate Committee on Aboriginal Peoples: those elements contained in Division 16 of Part 3 ;

(b) the Standing Senate Committee on Banking, Trade and Commerce: those elements contained in Divisions 14 and 19 of Part 3;

(c) the Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology: those elements contained in Division 15 of Part 3;

(d) the Standing Senate Committee on National Security and Defence: those elements contained in Divisions 2 and 17 of Part 3; and

3. Chacun des différents comités indiqués au point numéro un, qui sont autorisés à examiner la teneur de certains éléments du projet de loi C-59, soumette son rapport final au Sénat au plus tard le 4 juin 2015;

4. Au fur et à mesure que les rapports des comités autorisés à examiner la teneur de certains éléments du projet de loi C-59 seront déposés au Sénat, l'étude de ces rapports soit inscrite à l'ordre du jour de la prochaine séance;

5. Le Comité sénatorial permanent des finances nationales soit simultanément autorisé à prendre en considération les rapports déposés conformément au point numéro quatre au cours de son examen de la teneur complète du projet de loi C-59.

Avec le consentement du Sénat et conformément à l'article 5-10(1) du Règlement, la motion est modifiée et se lit comme suit :

Que, conformément à l'article 10-11(1) du Règlement, le Comité sénatorial permanent des finances nationales soit autorisé à examiner la teneur complète du projet de loi C-59, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 21 avril 2015 et mettant en œuvre d'autres mesures, déposé à la Chambre des communes le 7 mai 2015, avant que ce projet de loi soit présenté au Sénat;

Que le Comité sénatorial permanent des finances nationales soit autorisé à siéger pour les fins de son examen de la teneur du projet de loi C-59 même si le Sénat siège à ce moment-là, l'application de l'article 12-18(1) du Règlement étant suspendue à cet égard;

Que, de plus, et nonobstant toute pratique habituelle :

1. Les comités suivants soient individuellement autorisés à examiner la teneur des éléments suivants du projet de loi C-59 avant qu'il soit présenté au Sénat :

a) le Comité sénatorial permanent des peuples autochtones : les éléments de la section 16 de la partie 3;

b) le Comité sénatorial permanent des banques et du commerce : les éléments des sections 14 et 19 de la partie 3;

c) le Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie : les éléments de la section 15 de la partie 3;

d) le Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale et de la défense : les éléments des sections 2 et 17 de la partie 3;

- (e) the Standing Committee on Internal Economy, Budgets and Administration: those elements contained in Division 10 of Part 3;
2. The various committees listed in point one that are authorized to examine the subject matter of particular elements of Bill C-59 be authorized to meet for the purposes of their studies of the those elements even though the Senate may then be sitting, with the application of rule 12-18(1) being suspended in relation thereto;
3. The various committees listed in point one that are authorized to examine the subject matter of particular elements of Bill C-59 submit their final reports to the Senate no later than June 4, 2015;
4. As the reports from the various committees authorized to examine the subject matter of particular elements of Bill C-59 are tabled in the Senate, they be placed on the Orders of the Day for consideration at the next sitting; and
5. The Standing Senate Committee on National Finance be simultaneously authorized to take any reports tabled under point four into consideration during its study of the subject matter of all of Bill C-59.
- e) le Comité permanent de la régie interne, des budgets et de l'administration : les éléments de la section 10 de la partie 3;
2. Chacun des différents comités indiqués au point numéro un, qui sont autorisés à examiner la teneur de certains éléments du projet de loi C-59, soit autorisé à siéger pour les fins de son étude, même si le Sénat siège à ce moment-là, l'application de l'article 12-18(1) du Règlement étant suspendue à cet égard;
3. Chacun des différents comités indiqués au point numéro un, qui sont autorisés à examiner la teneur de certains éléments du projet de loi C-59, soumette son rapport final au Sénat au plus tard le 4 juin 2015;
4. Au fur et à mesure que les rapports des comités autorisés à examiner la teneur de certains éléments du projet de loi C-59 seront déposés au Sénat, l'étude de ces rapports soit inscrite à l'ordre du jour de la prochaine séance;
5. Le Comité sénatorial permanent des finances nationales soit simultanément autorisé à prendre en considération les rapports déposés conformément au point numéro quatre au cours de son examen de la teneur complète du projet de loi C-59.

The question being put on the motion, as modified, it was adopted.

La motion, telle que modifiée, mise aux voix, est adoptée.

Le greffier du Sénat,

Charles Robert

Clerk of the Senate

MINUTES OF PROCEEDINGS

OTTAWA, Thursday, June 4, 2015
(41)

The Standing Committee on Internal Economy, Budgets and Administration met this day at 8:35 a.m., in room 160-S, Centre Block, the chair, the Honourable Leo Housakos, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Cordy, Downe, Furey, Housakos, Lang, Manning, Marshall, McInnis, Munson, Smith (*Saurel*), Tannas, Tkachuk, Wells and White (14).

Also in attendance: Nicole Proulx, Chief Corporate Services Officer and Clerk of the Standing Committee on Internal Economy, Budgets and Administration, Charles Robert, Clerk of the Senate and Clerk of the Parliaments and Chief Legislative Officer, Michel Patrice Law Clerk and Parliamentary Counsel and Chief, Parliamentary Precinct Services and other senior Senate officials.

Also present: The official reporters of the Senate.

WITNESSES:*Senate of Canada:*

Michel Patrice, Law Clerk and Parliamentary Counsel and Chief, Parliamentary Precinct Services;

Gilles Duguay, Director General, Parliamentary Precinct Services.

CIBA/2015-06-04/235(P) — Adoption of Minutes of Proceedings

It was moved by Senator Tkachuk that the minutes of proceedings of May 14, 2015, in public portion, be adopted.

The question being put on the motion, it was adopted.

CIBA/2015-06-04/236(P) — Referral from the Senate of Subject Matter of those Elements Contained in Division 10 of Part 3 of Bill C-59

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Thursday, May 14, 2015, the committee began its examination of subject matter of those elements contained in Division 10 of Part 3 of Bill C-59, An Act to implement certain provisions of the budget tabled in Parliament on April 21, 2015 and other measures.

Mr. Patrice made a statement and, together with Mr. Duguay, answered questions.

At 9:40 a.m., the committee continued in camera.

PROCÈS-VERBAUX

OTTAWA, le jeudi 4 juin 2015
(41)

Le Comité permanent de la régie interne, des budgets et de l'administration se réunit aujourd'hui, à 8 h 35, dans la pièce 160-S de l'édifice du Centre, sous la présidence de l'honorable Leo Housakos (*président*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Cordy, Downe, Furey, Housakos, Lang, Manning, Marshall, McInnis, Munson, Smith (*Saurel*), Tannas, Tkachuk, Wells et White (14).

Également présents : Nicole Proulx, dirigeante principale des Services corporatifs et greffière du Comité permanent de la régie interne, des budgets et de l'administration, Charles Robert, greffier du Sénat et greffier des Parlements et dirigeant principal des Services législatifs, Michel Patrice, légiste et conseiller parlementaire et dirigeant principal des Services de la Cité parlementaire et d'autres hauts fonctionnaires du Sénat.

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

TÉMOINS :*Sénat du Canada :*

Michel Patrice, Légiste et conseiller parlementaire et dirigeant principal, Services de la Cité parlementaire;

Gilles Duguay, directeur général, Services de la Cité parlementaire.

CIBA/2015-06-04/235(P) — Adoption de procès-verbaux

Le sénateur Tkachuk propose l'adoption de la partie publique du procès-verbal de la réunion du 14 mai 2015.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

CIBA/2015-06-04/236(P) — Renvoi au comité de la teneur des éléments de la section 10 de la partie 3 du projet de loi C-59

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le jeudi 14 mai 2015, le comité entreprend son étude de la teneur des éléments de la section 10 de la partie 3 du projet de loi C-59, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 21 avril 2015 et mettant en œuvre d'autres mesures.

M. Patrice fait une déclaration puis, avec M. Duguay, répond aux questions.

À 9 h 40, la séance se poursuit à huis clos.

At 10:38 a.m., the committee adjourned to the call of the chair.

À 10 h 38, le comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTEST:

ATTESTÉ :

La greffière du Comité permanent de la régie interne, des budgets et de l'administration,

Nicole Proulx

Clerk of the Standing Committee on Internal Economy, Budgets and Administration

La secrétaire de séance,

Lucie Lavoie

Recording Secretary

OTTAWA, Thursday, June 11, 2015
(42)

The Standing Committee on Internal Economy, Budgets and Administration met this day at 9:04 a.m., in room 256-S, Centre Block, the chair, the Honourable Leo Housakos, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Campbell, Cordy, Downe, Furey, Housakos, Lang, LeBreton, P.C., Manning, Marshall, Munson, Smith (*Saurel*), Tannas, Tkachuk, Wells and White (15).

Other senator present: The Honourable Senator Fraser (1).

Also in attendance: Nicole Proulx, Chief Corporate Services Officer and Clerk of the Standing Committee on Internal Economy, Budgets and Administration, Charles Robert, Clerk of the Senate and Clerk of the Parliaments and Chief Legislative Officer, Michel Patrice, Law Clerk and Parliamentary Counsel and Chief, Parliamentary Precinct Services and other senior Senate officials.

Also present: The official reporters of the Senate.

CIBA/2015-06-11/243(P) — Adoption of Minutes of Proceedings

It was moved by Senator Tkachuk that the minutes of proceedings of June 4, 2015, public portion, be adopted.

The question being put on the motion, it was adopted.

CIBA/2015-06-11/244(P) — Fifteenth Report of the Subcommittee on Committee Budgets

The Honourable Larry W. Smith (*Saurel*) presented the fifteenth report of the subcommittee as follows:

Thursday, June 11, 2015

The Subcommittee on Committee Budgets of the Standing Committee on Internal Economy, Budgets and Administration has the honour to present its

OTTAWA, le jeudi 11 juin 2015
(42)

Le Comité permanent de la régie interne, des budgets et de l'administration se réunit aujourd'hui, à 9 h 4, dans la pièce 256-S de l'édifice du Centre, sous la présidence de l'honorable Leo Housakos (*président*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Campbell, Cordy, Downe, Furey, Housakos, Lang, LeBreton, C.P., Manning, Marshall, Munson, Smith (*Saurel*), Tannas, Tkachuk, Wells et White (15).

Autres sénatrice présente : L'honorable sénatrice Fraser (1).

Également présents : Nicole Proulx, dirigeante principale des Services corporatifs et greffière du Comité permanent de la régie interne, des budgets et de l'administration, Charles Robert, greffier du Sénat et greffier des Parlements et dirigeant principal des Services législatifs, Michel Patrice, légiste et conseiller parlementaire et dirigeant principale des Services de la Cité parlementaire et d'autres hauts fonctionnaires du Sénat.

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

CIBA/2015-06-11/243(P) — Adoption de procès-verbaux

Le sénateur Tkachuk propose l'adoption du procès-verbal de la partie publique de la réunion du 4 juin 2015.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

CIBA/2015-06-11/244(P) — Quinzième rapport du Sous-comité des budgets des comités

L'honorable Larry W. Smith (*Saurel*) présente le quinzième rapport du sous-comité :

Le jeudi 11 juin 2015

Le Sous-comité des budgets des comités du Comité permanent de la régie interne, des budgets et de l'administration a l'honneur de présenter son

FIFTEENTH REPORT

Your subcommittee recommends the release of the following amounts for fiscal year 2015-2016:

Human Rights (The Hague Abductions Convention)

General Expenses	<u>\$1,000</u>
Total	<u>\$1,000</u>

Respectfully submitted,

Le président,

LARRY SMITH

Chair

It was moved by Senator Tkachuk that the fifteenth report of the Subcommittee on Committee Budgets be adopted.

The question being put on the motion, it was adopted.

At 9:06 a.m., the committee continued in camera.

At 9:10 a.m., the committee continued in camera, senators only.

At 10:20 a.m., the committee adjourned to the call of the chair.

ATTEST:

La greffière du Comité permanent de la régie interne, des budgets et de l'administration,

Nicole Proulx

Clerk of the Standing Committee on Internal Economy, Budgets and Administration

La secrétaire de séance,

Lucie Lavoie

Recording Secretary

OTTAWA, Thursday, June 18, 2015
(43)

The Standing Committee on Internal Economy, Budgets and Administration met this day at 8:33 a.m., in room 160-S, Centre Block, the chair, the Honourable Leo Housakos, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Batters, Cordy, Downe, Furey, Housakos, Lang, Marshall, Munson, Neufeld, Plett, Smith (*Saurel*), Tannas, Tkachuk, Wells and White (15).

Other senator present: The Honourable Senator Fraser (1).

Also in attendance: Nicole Proulx, Chief Corporate Services Officer and Clerk of the Standing Committee on Internal Economy, Budgets and Administration, Charles Robert, Clerk of the Senate and Clerk of the Parliaments and Chief Legislative

QUINZIÈME RAPPORT

Votre sous-comité recommande que la somme suivante soit débloquée pour l'exercice 2015-2016 :

Droits de la personne (convention de la Haye sur l'enlèvement)

Dépenses générales	<u>1 000 \$</u>
Total	<u>1 000 \$</u>

Respectueusement soumis,

Le président,

LARRY SMITH

Chair

Le sénateur Tkachuk propose l'adoption du quinzième rapport du Sous-comité des budgets des comités.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

À 9 h 6, la séance se poursuit à huis clos.

À 9 h 10, la séance se poursuit à huis clos, en présence de sénateurs seulement.

À 10 h 20, le comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

OTTAWA, le jeudi 18 juin 2015
(43)

Le Comité permanent de la régie interne, des budgets et de l'administration se réunit aujourd'hui, à 8 h 33, dans la pièce 160-S de l'édifice du Centre, sous la présidence de l'honorable Leo Housakos (*président*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Batters, Cordy, Downe, Furey, Housakos, Lang, Marshall, Munson, Neufeld, Plett, Smith (*Saurel*), Tannas, Tkachuk, Wells et White (15).

Autres sénatrice présente : L'honorale sénatrice Fraser (1).

Également présents : Nicole Proulx, dirigeante principale des Services corporatifs et greffière du Comité permanent de la régie interne, des budgets et de l'administration, Charles Robert, greffier du Sénat et greffier des Parlement et dirigeant principal

Officer, Michel Patrice, Law Clerk and Parliamentary Counsel and Chief, Parliamentary Precinct Services and other senior Senate officials.

Also present: The official reporters of the Senate.

CIBA/2015-06-18/247(P) — Adoption of Minutes of Proceedings

It was moved by Senator Smith (*Saurel*) that the minutes of proceedings of June 11, 2015, in public portion, be adopted.

The question being put on the motion, it was adopted.

CIBA/2015-06-18/248(P) — Working Group on Senators' Services

Miranda Edwards, Project Coordinator and Policy Writer, Finance and Procurement and Amanda McLaren, Special Assistant to the Honourable Senator Marshall, made a presentation regarding a proposal to establish a Working Group on Senators' Services to support consultation and collaboration between senators' offices and the Senate Administration, and answered questions.

After debate, it was agreed that a working group on senators' services be established and that the working group be authorized to conduct consultations and outreach for its initiatives within the Senate to further its mandate of fostering innovation and employee engagement.

CIBA/2015-06-18/249(P) — Training Initiatives for Senators and Staff

Nicole Proulx, Chief Corporate Services Officer, presented a proposal regarding training initiatives for senators and staff.

After debate, it was agreed that the Senate Administration be authorized to implement training initiatives for senators and staff including formal and informal training, tools and communication.

At 8:52 a.m., the committee continued in camera.

At 10:18 a.m., the committee adjourned to the call of the chair.

ATTEST:

*La greffière du Comité permanent de la
régie interne, des budgets et de l'administration,*

Nicole Proulx

*Clerk of the Standing Committee on
Internal Economy, Budgets and Administration*

La secrétaire de séance,

Lucie Lavoie

Recording Secretary

des Services législatifs, Michel Patrice, légiste et conseiller parlementaire et dirigeant principal des Services de la Cité parlementaire et d'autres hauts fonctionnaires du Sénat.

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

CIBA/2015-06-18/247(P) — Adoption de procès-verbaux

Le sénateur Smith (*Saurel*) propose l'adoption du procès-verbal de la partie publique de la réunion du 11 juin 2015.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

CIBA/2015-06-18/248(P) — Groupe de travail sur les services aux sénateurs

Miranda Edwards, coordonnatrice de projet et rédactrice politique, Finances et Approvisionnement, et Amanda McLaren, adjointe spéciale de l'honorable sénatrice Marshall, parlent d'une proposition visant à créer un groupe de travail sur les services aux sénateurs afin de favoriser la consultation et collaboration entre les bureaux des sénateurs et l'Administration du Sénat. Elles répondent ensuite aux questions.

Après débat, il est convenu de créer un groupe de travail sur les services aux sénateurs. Ce groupe de travail sera autorisé à mener des consultations et des activités de sensibilisation afin de promouvoir ses initiatives auprès du Sénat pour mieux s'acquitter de son mandat, qui consiste à favoriser l'innovation et la participation des employés.

CIBA/2015-06-18/249(P) — Formation à l'intention des sénateurs et de leur personnel

Nicole Proulx, dirigeante principale des Services corporatifs, présente une proposition sur des initiatives de formation à l'intention des sénateurs et de leur personnel.

Après débat, il est convenu d'autoriser l'Administration du Sénat à mettre en œuvre des initiatives de formation destinées aux sénateurs et à leur personnel, y compris de la formation formelle et informelle, des outils et des produits de communication.

À 8 h 52, la séance se poursuit à huis clos.

À 10 h 18, le comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

REPORT OF THE COMMITTEE

Thursday, June 4, 2015

The Standing Committee on Internal Economy, Budgets and Administration has the honour to table its

FIFTEENTH REPORT

Your Committee, which was authorized to examine the subject matter of those elements contained in Division 10 of Part 3 of Bill C-59, An Act to implement certain provisions of the budget tabled in Parliament on April 21, 2015 and other measures, introduced in the House of Commons on May 7, 2015, has, in obedience to the order of reference of May 14, 2015, examined the said subject matter and now reports as follows:

Introduction

Your Committee had been reviewing the issue of the proposed unification of the security services operating within the parliamentary precincts and on Parliament Hill, pursuant to its authority under rule 12-7(1) before the Senate authorized it to consider Division 10 of Part 3 of Bill C-59. After receiving this order of reference, the committee heard from Michel Patrice, Law Clerk and Parliamentary Counsel and Chief Parliamentary Precinct Services Officer and Gilles Duguay, Director General of Parliamentary Precinct Services at its meeting of June 4, 2015.

On February 24, 2015 the Senate adopted a motion on security and the need to create a unified security force. This motion stated that “The Senate, following the terrorist attack of October 22, 2014, recognize the necessity of fully integrated security throughout the Parliamentary precinct and the grounds of Parliament Hill, as recommended by the Auditor General in his 2012 report and as exists in other peer legislatures; and call on the Speaker, in coordination with his counterpart in the House of Commons, to invite, without delay, the Royal Canadian Mounted Police to lead operational security throughout the Parliamentary precinct and the grounds of Parliament Hill, while respecting the privileges, immunities and powers of the respective Houses, and ensuring the continued employment of our existing and respected Parliamentary Security staff.” This motion was similar to one adopted in the House of Commons on February 16, 2015. The measures contained in Division 10 of Part 3 of Bill C-59 constitute one of the necessary components to put in effect these motions.

Parliamentary Protective Service

Division 10 of Part 3 of Bill C-59 proposes amendments to the *Parliament of Canada Act*. These amendments would establish the legal framework that creates a new entity to serve both Houses, the Parliamentary Protective Service, which is to provide physical security throughout the parliamentary precinct and the grounds of Parliament Hill by a single, integrated security service to be led by a member of the Royal Canadian Mounted Police to be known

RAPPORT DU COMITÉ

Le jeudi 4 juin 2015

Le Comité permanent de la régie interne, des budgets et de l'administration a l'honneur de déposer son

QUINZIÈME RAPPORT

Votre comité, qui a été autorisé à étudier la teneur des éléments de la section 10 de la partie 3 du projet de loi C-59, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 21 avril 2015 et mettant en œuvre d'autres mesures, présenté à la Chambre des communes le 7 mai 2015 a, conformément à l'ordre de renvoi du 14 mai 2015, examiné ladite teneur du projet de loi et en fait maintenant rapport comme il suit :

Introduction

Votre comité avait entrepris l'examen du projet d'unification des services de sécurité dans la cité parlementaire et sur la Colline parlementaire, en vertu du mandat qui lui est confié au paragraphe 12-7(1) du *Règlement du Sénat*, avant que le Sénat l'autorise à examiner la section 10 de la partie 3 du projet de loi C-59. Après avoir reçu cet ordre de renvoi, le comité a entendu, à sa réunion du 4 juin 2015, les témoignages de Michel Patrice, légiste et conseiller parlementaire et chef du Secteur des Services de la cité parlementaire, et de Gilles Duguay, directeur général des Services de la cité parlementaire.

Le 24 février 2015, le Sénat a adopté une motion sur la sécurité et la nécessité de créer un service de sécurité unifié. Cette motion se lisait comme suit : « Que le Sénat, compte tenu de l'attaque terroriste survenue le 22 octobre 2014, reconnaîsse qu'une sécurité entièrement intégrée est nécessaire dans toute la cité parlementaire et sur le terrain de la colline parlementaire, comme l'a recommandé le vérificateur général dans son rapport de 2012 et comme elle existe pour d'autres parlements analogues; et qu'il demande, sans délai, au Président, en coordination avec son homologue de la Chambre des communes, d'inviter la Gendarmerie royale du Canada à diriger la sécurité opérationnelle partout à l'intérieur de la cité parlementaire et sur le terrain de la colline parlementaire, tout en respectant les priviléges, immunités et pouvoirs de chaque Chambre et en veillant à ce que le personnel chargé actuellement de la sécurité parlementaire et respecté, conserve son emploi. » Cette motion était semblable à celle qui avait été adoptée à la Chambre des communes le 16 février 2015. Les mesures prévues dans la section 10 de la partie 3 du projet de loi C-59 constituent l'un des éléments nécessaires à la mise en œuvre de ces motions.

Service de protection parlementaire

La section 10 de la partie 3 du projet de loi C-59 propose des amendements à la *Loi sur le Parlement du Canada*. Ces amendements établiraiet le cadre juridique créant une nouvelle entité au service des deux Chambres, le Service de protection parlementaire, qui assurera la sécurité physique partout dans la cité parlementaire et sur la Colline parlementaire. Il s'agira d'un service de protection unique, intégré, qui sera dirigé par un

as the “Director of the Parliamentary Protective Service”. This integrated service will include the Senate Protective Service, the House of Commons Protective Service and members of the RCMP. This new unified service will have comprehensive responsibility for “all matters with respect to physical security” on the grounds of Parliament Hill and within the parliamentary precinct. The precinct is defined to mean the premises designated in writing by either the Speaker of the Senate or the Speaker of the House of Commons and used by either House or the Library, as well as any committee of either House, and their members carrying out their parliamentary functions. Premises would also include the spaces occupied by the Senate Ethics Officer and the Conflict of Interest and Ethics Commissioner.

To supplement the legislation, an arrangement between the Speakers of the Senate and House of Commons and the Minister of Public Safety and Emergency Preparedness and the Royal Canadian Mounted Police is to further provide and define the role and responsibilities of the parties, including how the Director is to be selected. The role of the Speakers, as the custodians of the powers, privileges, rights and immunities of their respective Houses will be significant. As stated in proposed subsection 79.52(2) of the *Parliament of Canada Act* they are “responsible for the Service,” and as explained in proposed subsection 79.54(2) the Speakers will jointly provide general policy direction to the Director who will lead, control, and manage the Parliamentary Protective Service. An estimate of the sums required to operate the Parliamentary Protective Service during the coming fiscal year will be prepared by the Director under the direction of the Speakers and after consideration will be provided to the President of the Treasury Board, who shall lay them before the House of Commons with the estimates of the government for that fiscal year.

Transitional Provisions

The Parliamentary Protective Service will come into being once Bill C-59 receives Royal Assent. However, there will be a significant transition period before the component elements of the Parliamentary Protective Service are fully operational and completely integrated. Bill C-59 explains how this period will be managed. For example, current employees of the Senate Protective Service and the House of Commons Protective Service will retain their employment status, collective agreements, and arbitral awards. Their collective bargaining rights will also be respected.

Michel Patrice and Gilles Duguay explained the progress that has been made to date in anticipation of the transition period, which could last for some time. The Committee heard that officials from all the affected organisations are diligently working on various operational groups (Human Resources, Finance, Information Services, Legal, et cetera.) to canvass the various issues in this transitional period and make certain that no impediments will hinder the proper functioning of this new entity.

membre de la Gendarmerie royale du Canada désigné comme le « directeur du Service de protection parlementaire ». Ce service intégré comprendra le Service de sécurité du Sénat, le Service de sécurité de la Chambre des communes, et des membres de la GRC. Ce nouveau service unifié sera chargé « des questions concernant la sécurité physique partout dans la Cité parlementaire et sur la Colline parlementaire ». La cité parlementaire s’entend des lieux que le président du Sénat ou le président de la Chambre des communes désigne par écrit et qui sont utilisés par l’une ou l’autre des Chambres, la Bibliothèque ou les comités parlementaires, et par les sénateurs et les députés dans l’exercice de leurs fonctions parlementaires. Les lieux comprennent les locaux occupés par le conseiller sénatorial en éthique et le commissaire aux conflits d’intérêts et à l’éthique.

Pour compléter cette mesure législative, un arrangement sera conclu entre les présidents du Sénat et de la Chambre des communes, le ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile, et la Gendarmerie royale du Canada pour définir le rôle et les responsabilités des parties et prévoir le processus de sélection du directeur. Le président du Sénat et le président de la Chambre des communes, en qualité de gardiens des pouvoirs, droits, priviléges et immunités de leurs Chambres respectives, joueront un rôle important. Comme l’indique le projet de paragraphe 79.52(2) de la *Loi sur le Parlement du Canada*, « le service sera placé sous la responsabilité » des deux présidents et, comme le précise le projet de paragraphe 79.54(2), les présidents des deux Chambres guideront ensemble, de manière générale, le directeur, qui sera chargé de la gestion du Service de protection parlementaire. Un état estimatif des sommes à affecter au paiement des dépenses du Service au cours de l’exercice sera préparé par le directeur, sous la direction des présidents et, après examen, sera transmis au président du Conseil du Trésor, qui le déposera devant la Chambre des communes avec les prévisions budgétaires du gouvernement pour l’exercice.

Dispositions transitoires

Le Service de protection parlementaire sera constitué lorsque le projet de loi C-59 aura reçu la sanction royale. Il y aura toutefois une période de transition importante avant que les divers éléments du Service de protection parlementaire soient pleinement opérationnels et complètement intégrés. Le projet de loi C-59 explique comment cette période sera gérée. Par exemple, les employés actuels du Service de sécurité du Sénat et du Service de sécurité de la Chambre des communes conserveront leur statut d’emploi, leurs conventions collectives et les décisions arbitrales. Leurs droits de négociation collective seront également respectés.

Michel Patrice et Gilles Duguay ont expliqué les progrès réalisés en prévision de la période de transition, qui pourrait durer un certain temps. Le comité a appris que des représentants de toutes les organisations concernées travaillent activement dans divers groupes opérationnels (Ressources humaines, Finances, Services d’information, Services juridiques, et cetera.) afin d’identifier les différents problèmes qui pourraient se poser durant cette période de transition et s’assurer qu’aucun obstacle ne nuira au bon fonctionnement de la nouvelle entité.

Work continues to ensure the smooth transition, and progress to date has been encouraging. Still, there will be challenges in working out the details along the way for this new single Parliamentary Protective Service. The practices and traditions that have developed as part of the separate identity of the Senate Protective Service and House of Commons Protective Service will have to be accommodated through this transition period until the new identity of the unified service emerges. This will be one of the tasks of the Director of the Protective Service, as well as the role of ensuring smooth liaison and progressive integration between the structures being integrated into the new organization.

Parliamentary Privilege

As already noted, the responsibility assigned to the Speakers of the Senate and the House of Commons for the Parliamentary Protective Service is in keeping with their custodianship of the powers, privileges, rights and immunities of their respective Houses and all their members. This obligation to respect the privileges of Parliament is important. Proposed section 79.58 confirms this reality. It makes clear that none of the provisions in Division 10 of Part 3 creating the Parliamentary Protective Service, “shall be construed as limiting in any way the powers, privileges, rights and immunities of the Senate and the House of Commons and their members.” This statutory commitment to respect parliamentary privilege will likely be a challenge for the Parliamentary Protective Service. Past experience has shown that the necessary preoccupation with security can, on occasion, interfere with the legitimate privileges of parliamentarians who expect unimpeded access to all parts of Parliament Hill and the parliamentary precinct. It is unlikely that, in most instances, this interference will constitute a genuine breach of privilege, but it is a matter of real concern. Protocols will need to be established and respected.

Conclusion

Your committee considers that Division 10 of Part 3 of Bill C-59 strikes a balance between the competing needs at play in the provision of security throughout the parliamentary precinct and the grounds of Parliament Hill, and that the proposed measures respect the resolutions of February 2015. The committee therefore supports these elements of the bill.

Respectfully submitted,

Le travail se poursuit pour assurer une transition harmonieuse, et les progrès faits jusqu'à maintenant sont encourageants. Il restera assurément du travail à faire pour ce qui est de régler les détails, en cours de route, du nouveau Service de protection parlementaire. Il faudra tenir compte des pratiques et des traditions qui étaient propres au Service de sécurité du Sénat et au Service de sécurité de la Chambre des communes, pendant la période de transition, jusqu'à ce que la nouvelle identité du service uniifié voie le jour. Cela fera partie des tâches du directeur du Service de protection, tout comme la responsabilité d'assurer une bonne liaison et une intégration progressive entre les structures entrant dans la nouvelle organisation.

Privilège parlementaire

Tel que mentionné précédemment, le Service de protection parlementaire est placé sous la responsabilité des présidents du Sénat et de la Chambre des communes en tant que gardiens des pouvoirs, droits, priviléges et immunités de leurs Chambres respectives et de leurs membres. L'obligation de respecter les priviléges du Parlement est importante. Le projet d'article 79.58 le confirme. Cet article indique clairement qu'aucune des dispositions de la section 10 de la partie 3 créant le Service de protection parlementaire n'a pour effet « de restreindre de quelque façon les pouvoirs, droits, priviléges et immunités du Sénat et de la Chambre des communes et de leurs membres ». Cet engagement prévu par la loi de respecter le privilège parlementaire constituera vraisemblablement un défi pour le Service de protection parlementaire. Par expérience, on sait que les préoccupations nécessaires en matière de sécurité peuvent parfois interférer avec les priviléges légitimes des parlementaires qui s'attendent à avoir accès librement à toutes les parties de la Colline parlementaire et de la cité parlementaire. Il est peu probable, dans la plupart des cas, que cette interférence porte vraiment atteinte au privilège, mais la chose reste une source réelle d'inquiétude. Il faudra établir des protocoles et les respecter.

Conclusion

Votre comité estime que la section 10 de la partie 3 du projet de loi C-59 établit un équilibre entre les besoins concurrents qui sont en jeu dans la prestation de services de sécurité partout dans la cité parlementaire et sur la Colline parlementaire, et que les mesures proposées respectent les résolutions de février 2015. Par conséquent, le comité appuie ces éléments du projet de loi.

Respectueusement soumis,

Le président,

LEO HOUSAKOS

Chair

EVIDENCE

OTTAWA, Thursday, June 4, 2015

The Standing Committee on Internal Economy, Budgets and Administration met this day at 8:35 a.m., in public, to examine the subject matter of those elements contained in Division 10 of Part 3 of Bill C-59, An Act to implement certain provisions of the budget tabled in Parliament on April 21, 2015, and other measures; and for the consideration of administrative matters; and in camera for the consideration of administrative and other matters.

Senator Leo Housakos (Chair) in the chair.

[*English*]

The Chair: Good morning, ladies and gentlemen. We will go right to the public portion of the agenda, starting with Item 1, adoption of minutes of proceedings from the May 14 meeting.

Senator Tkachuk: So moved.

The Chair: The second item is referral from the Senate to examine the subject matter of Bill C-59, Division 10 of Part 3 — creation of the parliamentary protective services.

Michel Patrice, Law Clerk and Parliamentary Counsel and Chief, Parliamentary Precinct Services, Senate of Canada: Thank you, Mr. Chair.

[*Translation*]

I am joined by Gilles Duguay, Director General of Parliamentary Precinct Services.

[*English*]

Also with me is Ginette Fortune, Parliamentary Counsel in my office. We are here to answer your questions after I make a presentation first. Ginette has been involved in the minutiae of the bill. If you have any specific questions about it, she will be able to answer.

We are here to speak about Division 10, Part 3, of Bill C-59, the budget implementation act, which proposes an amendment to the Parliament of Canada Act in order to establish the parliamentary protective services. The Senate has been involved in the drafting of this proposed legislation along with legal counsel from the House of Commons, the RCMP, PCO, Public Safety and Justice Canada. This bill was drafted following the adoption of the motion by both houses in February 2015. The motion invited the RCMP to lead operational security throughout the parliamentary precinct and the grounds of Parliament Hill in an integrated security force.

Under the leadership of the late Speaker Nolin and Speaker Housakos, we have been engaged in discussions and negotiations with the relevant parties. From the outset, we have been guided by

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le jeudi 4 juin 2015

Le Comité sénatorial permanent de la régie interne, des budgets et de l'administration se réunit aujourd'hui, à 8 h 35, en séance publique pour examiner la teneur des éléments de la section 10 de la partie 3 du projet de loi C-59, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 21 avril 2015, et d'autres mesures, et pour examiner des questions administratives. Il se réunit également à huis clos pour examiner des questions administratives et d'autres sujets.

Le sénateur Leo Housakos (président) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

Le président : Bonjour, mesdames et messieurs. Nous entamerons immédiatement la partie de la séance qui se déroulera en public en abordant le point 1 à l'ordre du jour, soit d'adoption du procès-verbal de la séance du 14 mai.

Le sénateur Tkachuk : J'en propose l'adoption.

Le président : Le deuxième point consiste en l'examen, que nous a confié le Sénat, de la teneur de la section 10 de la partie 3 du projet de loi C-59, laquelle porte sur la création des services de protection parlementaire.

Michel Patrice, légiste et conseiller parlementaire et dirigeant principal, Services de la Cité parlementaire, Sénat du Canada : Merci, monsieur le président.

[*Français*]

Je suis accompagné de Gilles Duguay, directeur général des Services de la Cité parlementaire.

[*Traduction*]

Je suis également accompagné de Ginette Fortune, conseillère parlementaire à mon bureau. Nous sommes ici pour répondre à vos questions après l'exposé que j'aurai d'abord fait. Ginette connaît le projet de loi dans les moindres détails. Si vous avez des questions précises à ce sujet, elle pourra y répondre.

Nous comparaissons pour traiter de la section 10 de la partie 3 du projet de loi C-59, Loi d'exécution du budget, laquelle propose des modifications à la Loi sur le Parlement du Canada afin d'établir les services de protection parlementaire. Le Sénat a participé à l'élaboration de ce projet de loi aux côtés des conseillers juridiques de la Chambre des communes, de la GRC, du Bureau du Conseil privé, du ministère de la Sécurité publique et de Justice Canada. Ce projet de loi a été rédigé après que les deux Chambres eurent adopté, en février 2015, la motion proposant que la GRC dirige la sécurité opérationnelle dans la Cité parlementaire et sur la Colline du Parlement au sein d'une force de sécurité intégrée.

Sous la gouverne du défunt Président Nolin et du Président Housakos, nous avons discuté et négocié avec les parties concernées, guidés dès le départ par les six principes suivants

the six principles established by Speaker Nolin. Those principles were: This new service must respect the privilege, immunities and powers of the respective houses and their members. The Speakers must have policy oversight. We must ensure continuous employment of our security personnel. Funding of this new service must be centralized through a single vote. The Speakers must be involved in the selection of the new director who is to be an RCMP officer. Any policing activities into allegations or complaints of criminal activity must be performed by peace officers outside the service in accordance with established protocol.

During these discussions between the parties, it became clear that legislation was required to put into effect the motion adopted by the houses. I must say that this proposed legislation is in line with past initiatives agreed to by this committee respecting security. The model that is established through this proposed legislation is analogous to the one that this committee approved back in 2010.

Division 10 of Part 3 proposed to amend the Parliament of Canada Act to create that new entity, not unlike the Library of Parliament model, called the parliamentary protective service, which would have legal personality and would be responsible for all matters relating to physical security throughout the parliamentary precinct and the grounds of Parliament Hill.

According to the draft legislation, the Speaker of the House of Commons and the Speaker of the Senate would be responsible for the parliamentary protective service as per their role as custodians of the powers, privileges, rights and immunities of the respective houses and the members of each of those houses. This service will be also under the joint general policy direction of the Speakers, meaning they will have policy oversight.

This director of the parliamentary protective service will have the control and management of the service, meaning that he or she will be responsible for the day-to-day operation of that service. The director will be a serving RCMP member and will be selected through a transparent and consultative process in which our Speakers are involved.

The director will be accountable to the Speakers for the management and performance of the parliamentary protective service. He will also, as you understand, be accountable to the RCMP commissioner through the RCMP chain of command to ensure that the RCMP meets its responsibility according to the terms of service that is included in the arrangement between the Speakers, the Minister of Public Safety and the RCMP. All RCMP members who serve in the PPS, including the director, will continue to be employed by the RCMP. Further, the legislation states that the Speakers of the House of Commons and the Senate will enter into an arrangement with the Minister of Public Safety and the RCMP to provide the physical security service through the parliamentary precinct and Parliament Hill.

établis par le Président Nolin. Ce nouveau service doit respecter les priviléges, les immunités et les pouvoirs de chaque Chambre et de leurs membres. Les Présidents doivent superviser les politiques. Nous devons assurer l'emploi continu de notre personnel de sécurité. Le financement de ce service doit être centralisé et faire l'objet d'un seul crédit. Les Présidents doivent participer au choix du nouveau directeur, qui doit être agent de la GRC. Toutes les activités policières relatives à des allégations ou à des plaintes sur des activités criminelles doivent être accomplies par des agents de la paix n'appartenant pas à ce service et conformément au protocole existant.

Au cours des discussions entre les parties intéressées, il est devenu clair qu'une loi s'imposait pour mettre en œuvre la motion adoptée par les Chambres. Je dois dire que la mesure législative proposée cadre avec les principes établis par votre comité au chapitre de la sécurité. Le modèle établi dans ce projet de loi est analogue à celui que votre comité a approuvé en 2010.

La section 10 de la partie 3 propose de modifier la Loi sur le Parlement du Canada pour créer une entité appelée service de protection parlementaire, qui s'apparente à la Bibliothèque du Parlement. Doté d'une personnalité juridique, ce service serait responsable de toutes les questions relatives à la sécurité physique dans la Cité parlementaire et sur la Colline parlementaire.

Selon le projet de loi, le Président de la Chambre des communes et le Président du Sénat seraient responsables du service de protection parlementaire, conformément à leur rôle de gardiens des pouvoirs, des priviléges, des droits et des immunités de leurs Chambres respectives et de leurs membres. Ce service relèvera en outre de la direction stratégique conjointe des Présidents, qui assureront la supervision des politiques.

Le directeur du Service de protection parlementaire en assurera le contrôle et la gestion, ce qui signifie qu'il ou elle sera responsable des activités quotidiennes du service. Ce directeur sera un membre actif de la GRC et sera choisi dans le cadre d'un processus transparent et consultatif auquel les Présidents prendront part.

Il sera tenu de rendre des comptes aux Présidents au sujet de la gestion et du rendement de ce service. Vous comprenez qu'il rendra également des comptes au commissaire de la GRC par l'entremise de la chaîne de commandement pour veiller à ce que la GRC honore ses responsabilités, conformément aux conditions du service prévu dans l'entente intervenue entre les Présidents, le ministre de la Sécurité publique et la GRC. Tous les membres de la GRC travaillant pour le service de protection parlementaire, y compris le directeur, continueront d'être à l'emploi de la GRC. En outre, la mesure proposée stipule que les Présidents de la Chambre des communes et du Sénat concluront une entente avec le ministre de la Sécurité publique et la GRC pour assurer la sécurité physique dans la Cité parlementaire et la Colline du Parlement.

The new service will have no responsibility for matters such as information management and information technology infrastructure, information technology security, cybersecurity, or the sharing and protection of data or things like the business continuity plan. These services will continue to be provided by each house respectively.

In addition, the RCMP, as I said, will have no responsibility for investigating parliamentarians or parliamentary staff for criminal activity or offences. As per one of the principles, if there is such allegation of criminal activity or complaints, then this will be referred to a service outside this parliamentary precinct service. No member of the RCMP in that service would be involved in any such activity.

This service and statute means there will be one employer for all security personnel, meaning our security staff and the security staff of the House of Commons, and that will obviously facilitate the integration and the creation of one chain of command.

Much care has been taken to ensure that all our employees' rights and their terms and employment conditions are respected to the fullest and that nobody will lose their job by the creation of that new service. That was one aspect of the motion that was passed by both houses. They will continue to occupy their positions within the new service.

Also, establishing this service through legislation allows for the creation of a single vote process, meaning that all the funding will go directly to that organization and there will be one consolidated vote for security services. The way it will be done is that before each fiscal year, the Speakers of both houses will instruct the director to prepare an estimate in terms of their needs for the coming fiscal year. The Speakers will then consider the estimates and challenge where necessary the director in terms of the needs. Once they approve it, they will transmit it to the President of Treasury Board for inclusion in the estimates. Like I said, it is similar to what is happening in relation to the Library of Parliament.

This legislation has also been drafted to avoid limiting any of the powers, privileges, rights and immunities of the Senate, the House of Commons and their members. There is a specific clause in the draft legislation addressing that effect.

It is through their roles as the custodians of parliamentary privilege that the Speakers would enter into the agreement with the RCMP, the House of Commons and the Minister of Public Safety. This arrangement will also include provisions that will protect the various privileges of each house, including control over proceedings and the right of access to members.

Le nouveau service ne sera donc pas responsable des questions relatives à la gestion de l'information, à l'infrastructure technologique, à la sécurité des technologies de l'information, à la cybersécurité, à la communication ou à la protection des données, ou du Plan de continuité des opérations, par exemple. Ces services continueront d'être assurés par chacune des Chambres.

En outre, comme je l'ai souligné, la GRC n'aura pas la responsabilité de mener des enquêtes sur des parlementaires ou sur des membres de leur personnel en ce qui concerne des activités ou des infractions criminelles. Selon l'un des principes, si des allégations ou des plaintes sont formulées à cet égard, l'affaire sera confiée à un service extérieur au service de la Cité parlementaire. Aucun membre de la GRC faisant partie de ce service ne participera à de telles enquêtes.

Dans le cadre du service prévu par le projet de loi, tout le personnel de sécurité, c'est-à-dire celui du Sénat et de la Chambre des communes, relèvera d'un seul employeur, ce qui facilitera évidemment l'intégration et l'établissement d'une chaîne de commandement.

Grand soin a été pris pour veiller à ce que les droits et les conditions d'emploi de nos employés soient pleinement respectés et à ce que l'établissement de ce nouveau service n'entraîne aucune perte d'emploi, conformément à la motion adoptée par les deux Chambres. Nos employés continueront d'occuper leurs postes au sein de ce nouveau service.

En outre, l'établissement de ce nouveau service en vertu de la mesure législative permettra la création d'un processus d'affection de crédit unique, grâce auquel tout le financement sera accordé directement à l'organisation et le service de sécurité se verra affecter un seul crédit consolidé. Ce processus fonctionnera comme suit. Avant le début de chaque exercice, les Présidents des deux Chambres demanderont au directeur de préparer une estimation de ses besoins pour l'exercice à venir, estimation qu'ils examineront et remettront en question au besoin. Une fois qu'ils l'auront approuvée, ils la transmettront au président du Conseil du Trésor pour qu'elle soit incluse dans le budget. Comme je l'ai indiqué, le processus s'apparente à celui de la Bibliothèque du Parlement.

Ce projet de loi a également été élaboré de manière à éviter de restreindre les pouvoirs, les priviléges, les droits et les immunités du Sénat, de la Chambre des communes et de leurs membres. Il prévoit une disposition expressément à cette fin.

En leur qualité de gardiens du privilège parlementaire, les Présidents concluront une entente avec la GRC, la Chambre des communes et le ministre de la Sécurité publique. Cette entente comprendra en outre des dispositions qui protégeront les divers priviléges de chaque Chambre, notamment le contrôle des procédures et le droit d'accès des membres.

In conclusion, there are many steps to be taken before fully integrated security operations in the precinct and the grounds of Parliament Hill are realized. The partners in this new and diverse body — the Senate, House of Commons and the RCMP — are working diligently on transition right now.

We're open for any questions you may have. Thank you, senators.

Senator Cordy: Thank you very much, Michel. That was very detailed and touched on a number of my questions. One of the things was the director must be a member of the RCMP, a current member. In the past, our directors have been retired military or RCMP. In this case, they have to be a serving member of the RCMP.

Mr. Patrice: Yes, that's correct.

Senator Cordy: Second, when I read 79.57, and I think you answered my question, it talks about the Speaker of the Senate and the Speaker of the House of Commons getting the estimates of the sums that will be required. It says "to pay the service." When I was reading it, I wasn't sure if that was the RCMP service money that would be paid directly to the RCMP, but I think you indicated that that is to pay for the entire protective services contract.

Mr. Patrice: That's correct.

Senator Cordy: RCMP are not unionized. Yet, when I read the changes made, there are a number of things that seem to be union terminologies, like bargaining agent and arbitrary award.

Mr. Patrice: It is because both the House of Commons security staff and the Senate security staff are unionized.

Senator Cordy: Right.

Mr. Patrice: These provisions are included to address and continue their collective bargaining rights and recognize their union. There's also a provision in it that will allow, if there's a need or if there's a wish, I guess, a will, for the unions to merge into one union. Right now, it is two separate unions. There's the Senate Protective Services Employees Association and there is the House of Commons Security Services Employees Association.

Senator Cordy: The RCMP would not be included in that at all.

Mr. Patrice: That's right. I understand, following a Supreme Court decision, that they're looking at a process. The RCMP has a year to allow the unionization process, but it has nothing to do with this service.

Senator Cordy: Even though they will all be doing the same thing, some will be unionized and some won't be, so what about differences in salary and differences in vacation pay, all those kinds of things, benefits?

En conclusion, il faudra passer par bien des étapes avant d'intégrer complètement les activités de sécurité dans la Cité parlementaire et sur la Colline du Parlement. Les partenaires qui s'unissent au sein de ce nouvel organe diversifié — le Sénat, la Chambre des communes et la GRC — travaillent actuellement avec diligence à la transition.

Nous répondrons à vos questions avec plaisir. Merci, sénateurs.

La sénatrice Cordy : Merci beaucoup, Michel. Cet exposé très détaillé a abordé un certain nombre de mes questions. Vous avez notamment indiqué que le directeur doit actuellement être membre de la GRC. Par le passé, nos directeurs étaient d'anciens membres de l'armée ou de la GRC. Dans le cas présent, le titulaire doit être actuellement membre de la GRC.

M. Patrice : Oui, c'est exact.

La sénatrice Cordy : De plus, je pense que vous avez répondu à ma question sur l'article 79.57, qui traite de l'état estimatif remis au Président du Sénat et au Président de la Chambre des communes au sujet des sommes nécessaires pour le « paiement des dépenses du service ». Quand j'ai lu cet article, je n'étais pas certaine si ces fonds seraient versés directement à la GRC, mais je pense que vous avez indiqué qu'ils devaient servir à payer l'entièreté du contrat des services de protection.

M. Patrice : En effet.

La sénatrice Cordy : Les membres de la GRC ne sont pas syndiqués. Pourtant, quand j'ai lu les modifications prévues, j'y ai vu un certain nombre de termes relatifs aux syndicats, comme « agent de négociation » et « décision arbitraire ».

M. Patrice : C'est parce que le personnel de sécurité de la Chambre des communes et du Sénat est syndiqué.

La sénatrice Cordy : En effet.

M. Patrice : Ces dispositions sont prévues pour assurer et maintenir leurs droits de négociation collective et reconnaître leur syndicat. En outre, une disposition permet la fusion des syndicats en une seule entité, si le besoin ou, je suppose, la volonté se manifeste. À l'heure actuelle, il y a deux syndicats, soit l'Association des employés du Service de protection du Sénat et l'Association des employés du Service de sécurité de la Chambre des communes.

La sénatrice Cordy : La GRC ne serait pas incluse du tout.

M. Patrice : Non. Je crois comprendre, à la suite d'une décision de la Cour suprême, qu'elle envisage un processus. La GRC dispose d'un an pour autoriser le processus de syndicalisation, mais cela ne concerne en rien ce service.

La sénatrice Cordy : Certains employés seront syndiqués ou d'autres ne le seront pas, même s'ils accomplissent le même travail. Qu'en est-il des écarts au chapitre des salaires, des payes de vacances et des autres avantages sociaux?

Mr. Patrice: Definitely there will be differences in terms of the RCMP members and the other security personnel, if I may call them that, those who are not RCMP members. That being said, the terms and conditions of the House of Commons and Senate staff are quite analogous. They're quite similar, their terms and conditions and pay and so on. We will have an item later on to discuss that in the in camera portion.

Senator Downe: You talked about the merger of the forces and that there would be no job loss. Is it safe to assume on a go-forward basis that all the new people hired will be members of the RCMP?

Mr. Patrice: No, we could not say that because presumably all the new hires will be done through the new service. I'm expecting, as history unfolds and we will see if it's true or not, that there will be replacements in terms of normal operations and staff. They're going to hire the equivalent of the security guards that are in that new unit, and there will be movement of personnel within the RCMP.

I don't know how many RCMP members will be in that new service but in terms of the security guards, and Gilles can correct me, about 400 persons will be the security personnel — the two forces of the Senate and the House of Commons combined.

Senator Downe: Will the salaries be comparable between the forces?

Mr. Patrice: Between the two forces, yes.

Senator Downe: Between the RCMP and Senate security personnel?

Mr. Patrice: Most likely not.

Gilles Duguay, Director General, Parliamentary Precinct Services, Senate of Canada: There's a major difference in salary.

Senator Downe: The RCMP salaries are higher.

Mr. Duguay: Yes. They're also peace officers and our security guards are not.

Senator Downe: I appreciate that.

You mentioned on a couple of occasions the similarities with the Library of Parliament. However, the Library of Parliament reports to the Speakers and has a Joint Parliamentary Committee of senators and MPs to deal with a lot of issues and make recommendations too, but no decisions. Will there be a similar committee on security or will the Speakers be swamped with all this?

The Chair: There will be a joint committee of the House of Commons and Senate with two co-chairs. My suggestion going forward, and we're not there yet, would be that Senator White would be the ideal person to be the co-chair from our side, and there will be somebody from the other side.

M. Patrice : Il y aura certainement des différences entre les membres de la GRC et les autres agents de sécurité, si je peux les appeler ainsi, qui ne font pas partie de la GRC. Cela étant dit, les conditions et les salaires sont assez similaires pour les employés de la Chambre des communes et du Sénat. Nous aurons un point à traiter à cet égard au cours de la partie de la séance qui se déroulera à huis clos.

Le sénateur Downe : Vous avez parlé de la fusion des forces, précisant qu'il n'y aurait pas de perte d'emploi. Peut-on présumer sans crainte de se tromper que tous les nouveaux employés seront membres de la GRC?

M. Patrice : Non, car les nouveaux employés seront vraisemblablement engagés par le nouveau service. Je m'attends à des remplacements de personnel dans le cadre des activités courantes, et le temps dira si c'est le cas ou non. On embauchera l'équivalent des gardes de sécurité qui travaillent dans cette nouvelle unité, et il y aura des mouvements de personnel au sein de la GRC.

J'ignore combien de membres de la GRC feront partie de ce nouveau service, mais en ce qui concerne les gardes de sécurité — et Gilles peut me corriger —, le personnel de sécurité comptera environ 400 personnes, pour les deux forces du Sénat et de la Chambre des communes combinées.

Le sénateur Downe : Les salaires seront-ils comparables entre les deux forces?

M. Patrice : Entre les deux forces, oui.

Le sénateur Downe : Le seront-ils entre la GRC et le personnel de sécurité du Sénat?

M. Patrice : Fort probablement pas.

Gilles Duguay, directeur général, Services de la Cité parlementaire, Sénat du Canada : Il existe une différence de salaire substantielle.

Le sénateur Downe : Les salaires de la GRC sont plus élevés.

Mr. Duguay : Oui. Ils sont également agents de la paix, alors que nos gardes de sécurité ne le sont pas.

Le sénateur Downe : J'en suis conscient.

Vous avez, à quelques reprises, souligné les similitudes avec la Bibliothèque du Parlement. Cette dernière relève toutefois des résidents et a un comité parlementaire mixte composé de sénateurs et de députés qui se penche sur bien des questions et formule des recommandations, sans toutefois prendre de décision. Instaurera-t-on un comité semblable pour la sécurité ou est-ce que les Présidents se chargeront de toutes ces responsabilités?

Le président : Il y aura un comité mixte de la Chambre des communes et du Sénat dirigé par deux coprésidents. Il me semble — et nous n'en sommes pas encore là — que le sénateur White serait la personne idéale pour tenir le rôle du coprésident pour le Sénat, et il y aura quelqu'un pour la Chambre des communes.

We are in the process with Speaker Scheer to work out the details. Obviously, much of the work will commence this summer. The other side, I suspect, will be preoccupied with other things. Nonetheless, the representatives from our side will probably take a lead role in the overview.

Senator Downe: The head of the service reports to the commissioner of the RCMP and to the Speakers; is that correct?

Mr. Patrice: That's right.

Senator Downe: That's a very difficult job.

Senator Tannas: Senator Downe has more or less asked my question. Maybe I will frame it a little differently. The head of the service will be an active RCMP member. The PPS will have current staff in it and will also have current RCMP members mixed in. Mr. Patrice, you said it is your expectation that the PPS will continue to hire civilians for that force. Is that your hope or do you have an expectation based on some kind of assurance or statement by the RCMP? It seems that if the boss is the RCMP and there's a bunch of guys from the RCMP mixed with this other crowd, I would assume they would favour hiring more RCMP as the force draws down through attrition but you have said otherwise. What makes you say otherwise?

Mr. Duguay: Well, the RCMP will perform the function of the PPS members. Obviously, as a manager you would want, as much as possible, to reduce your budget. At this very moment, the RCMP are looking at a possible advantage in having current members of House of Commons and Senate Protective Services at the vehicle screening facility to facilitate the movement of parliamentarians.

Senator Tannas: It makes financial sense.

Mr. Patrice: That's right.

Mr. Duguay: They do the same function.

Senator Wells: I want to reference proposed section 79.53. For the convenience of my colleagues, it speaks to the services responsible for all matters with respect to physical security throughout the parliamentary precinct and Parliament Hill.

Of course, there are parliamentary offices that aren't necessarily on Parliament Hill. Could you help to define the difference between "Parliament Hill" and "parliamentary precinct" and how that affects buildings like the Victoria Building and the Senate transition to the Government Conference Centre?

Mr. Patrice: Yes. "Parliament Hill" actually is a reference to the grounds of Parliament Hill. This traditionally has never been under the jurisdiction of the Speakers. Through this bill, it will come under the jurisdiction of the Speakers.

"Parliamentary precinct" is defined in the bill in terms of what it comprises. It is not limited to buildings on Parliament Hill, but also includes all offices occupied by senators or MPs wherever

Nous sommes en train de peaufiner les détails avec le Président Scheer. De toute évidence, une bonne partie du travail commencera cet été. L'autre Chambre se préoccupera d'autre chose, selon moi. Néanmoins, les représentants du Sénat assumeront probablement un rôle de direction dans le cadre de l'examen d'ensemble.

Le sénateur Downe : Le chef du service rendra des comptes à la GRC et aux Présidents, n'est-ce pas?

M. Patrice : En effet.

Le sénateur Downe : C'est un travail très difficile.

Le sénateur Tannas : Le sénateur Downe a plus ou moins répondu à ma question. Peut-être la formulerais-je un peu différemment. Le chef du service sera un membre actif de la GRC. Le Service de protection parlementaire sera composé d'employés actuels et de membres de la GRC. Monsieur Patrice, vous avez indiqué que vous attendiez à ce que ce service continue d'engager des civils. Vos espoirs ou vos attentes se fondent-ils sur une déclaration ou une affirmation de la GRC? Il me semble que si le patron et certains membres du service viennent de la GRC, ils préféreraient engager des agents de la GRC à mesure que l'effectif diminue en raison de l'attrition, mais vous affirmez le contraire. Qu'est-ce qui vous fait tenir ces propos?

M. Duguay : Eh bien, la GRC accomplira les tâches des membres du Service de protection parlementaire. Un gestionnaire souhaite évidemment réduire le budget autant que faire se peut. En ce moment même, la GRC considère qu'il pourrait être avantageux d'affecter des membres actuels des services de protection de la Chambre des communes et du Sénat au poste de vérification des véhicules pour y faciliter le passage des parlementaires.

Le sénateur Tannas : C'est avisé sur le plan financier.

M. Patrice : En effet.

M. Duguay : Ils accomplissent la même tâche.

Le sénateur Wells : Je veux traiter de l'article 79.53 proposé. J'indiquerai à mes collègues qu'il porte sur le service responsable de toutes les questions relatives à la sécurité physique dans la Cité parlementaire et sur la Colline parlementaire.

Bien entendu, certains bureaux parlementaires ne se trouvent pas nécessairement sur la Colline du Parlement. Pourriez-vous préciser la différence entre « Colline parlementaire » et « Cité parlementaire » et expliquer comment cela touche les bâtiments comme l'édifice Victoria et le déménagement du Sénat au Centre de conférences du gouvernement?

M. Patrice : Oui. La « Colline parlementaire » correspond en fait aux terrains de la Colline du Parlement, lesquels n'ont traditionnellement jamais relevé des Présidents. En vertu du présent projet de loi, ils passeront sous leur responsabilité.

La « Cité parlementaire » se définit dans le projet de loi par les édifices qu'elle comprend. Elle ne se limite pas à ceux qui se trouvent sur la Colline parlementaire, mais englobe ceux occupés

located, such as Wellington Street, Sparks Street and all offices where there's personnel from the Senate, the House of Commons or the Library of Parliament. It also includes, for the purpose of this definition, the Office of the Senate Ethics Officer. That's the traditional common-law definition of what constitutes parliamentary precinct. For the first time, it has been included in proposed legislation.

Senator Wells: Are the private roads on Parliament Hill, where we drive each day, versus the public roads that separate the buildings within the precinct that you described, which is mostly Wellington Street, part of the protected zone covered by the bill?

Mr. Patrice: The roads on Parliament Hill?

Senator Wells: Yes.

Mr. Patrice: Yes, they would be covered. That being said, one must recognize that these are also under Public Works. The buildings and grounds are owned by the Crown. Public Works has jurisdiction over, for example, traffic and things of that nature. Obviously, the parliamentary precinct protective services are quite involved in terms of providing the physical security of those areas.

You are not talking about Wellington Street but about the area inside the gates.

Senator Wells: I was asking also about Wellington Street because of parliamentarians going to their offices.

Mr. Patrice: Wellington Street would be the City of Ottawa.

Senator Wells: Parliamentarians going to their place of work when the Senate moves to the temporary —

Mr. Patrice: The GCC, yes.

Senator Wells: That would also be —

Mr. Patrice: The Government Conference Centre, once occupied by the Senate, will also form part of the parliamentary precinct.

Senator Tkachuk: Thank you for the presentation. I'm happy to see the final combination of the protective units on Parliament Hill into one unit. Explain to me the governance. I'm not sure of the governance. I understand the Speakers are responsible for it. What roles do the two committees play — the Board of Internal Economy of the House of Commons and the Internal Economy Committee of the Senate, if any? Do the two Speakers expect there to be a governance committee? What has happened to the Sergeant-at-Arms and the Usher of the Black Rod in the matter of security?

Mr. Patrice: I will start with the Sergeant-at-Arms and the Usher of the Black Rod from the Senate perspective. The role of the Usher of the Black Rod will remain unchanged. There is a protocol right now between our security service and the Black

par des sénateurs ou des députés, peu importe où ils se trouvent, que ce soit sur les rues Wellington ou Sparks, et tous les bureaux où travaille le personnel du Sénat, de la Chambre des communes ou de la Bibliothèque du Parlement. Le Bureau du conseiller sénatorial en éthique est également compris dans cette définition. C'est la définition traditionnelle en common law de ce qui constitue la Cité parlementaire. C'est la première fois qu'elle figure dans un projet de loi.

Le sénateur Wells : Les chemins privés sur la Colline du Parlement, que nous empruntons quotidiennement, et les rues qui séparent les édifices de la Cité parlementaire que vous avez décrits, c'est-à-dire principalement la rue Wellington, font-ils partie de la zone visée par le projet de loi?

M. Patrice : Les chemins sur la Colline parlementaire?

Le sénateur Wells : Oui.

M. Patrice : Oui, ils en feraient partie. Cela étant dit, il faut tenir compte du fait qu'ils relèvent également de Travaux publics. Les édifices et les terrains appartiennent à la Couronne, alors que Travaux publics est responsable de la circulation et de choses de cette nature. À l'évidence, les services de protection de la Cité parlementaire y assurent en grande partie la sécurité physique.

Vous ne parlez pas de la rue Wellington, mais de la zone à l'intérieur des entrées.

Le sénateur Wells : Je faisais aussi référence à la rue Wellington parce que les parlementaires se rendent à leurs bureaux.

M. Patrice : La rue Wellington serait de la responsabilité de la ville d'Ottawa.

Le sénateur Wells : Les parlementaires qui se rendront à leur lieu de travail quand le Sénat déménagera dans ses locaux temporaires...

M. Patrice : Le Centre de conférences du gouvernement, oui.

Le sénateur Wells : Ces locaux seraient également...

M. Patrice : Le Centre de conférences du gouvernement fera également partie de la Cité parlementaire quand le Sénat l'occupera.

Le sénateur Tkachuk : Merci de votre exposé. Je suis heureux de voir que les unités de protection de la Colline du Parlement fusionnent enfin en une seule entité. Expliquez-moi les rouages de la gouvernance, que je ne suis pas certain de saisir. Je crois comprendre que les Présidents sont responsables. Quels rôles jouent le Bureau de régie interne de la Chambre des communes et le Comité de régie interne du Sénat, s'ils en jouent? Les deux Présidents seront-ils appelés à former un comité de gouvernance? Qu'est-il advenu du sergent d'armes et de l'huissier du bâton noir sur le plan de la sécurité?

M. Patrice : Je commencerais par le sergent d'armes et l'huissier du bâton noir du point de vue du Sénat. Leur rôle demeurera le même. Il existe actuellement un protocole entre notre service de sécurité et l'huissier du bâton noir, car ce dernier est responsable

Rod because the Black Rod is responsible for security within the chamber and that protocol will continue to be in force until there's a need to change it or until it is changed to something else. The role of our Black Rod will remain unchanged.

In terms of the Sergeant-at-Arms, I assume they'll change a bit of their responsibility in terms of the House of Commons, but I could not speak to that. Obviously, all the traditional functions will remain within their responsibilities. There's no doubt about that.

In relation to the governance, yes, now the Speakers as custodians of the privilege are basically the persons responsible for that service. Speaker Housakos mentioned the possibility that a committee be established to assist in terms of the ongoing operation, the policy oversight. For example, policy in relation to security will continue to be set by the houses. Obviously, there's going to be an involvement and an input from this committee, from the Speaker or from the committee that's going to be formed to assist the Speaker in establishing policy. Implementation or execution of the policy, the day-to-day operation, will be the responsibility of the director of parliamentary precinct services. I'm not sure if that —

The Chair: I can also elaborate. There will a joint parliamentary committee put together by the two Speakers to advise on security issues. It will be an oversight committee, and it will be that committee in conjunction with the Speakers that will set general policy, general overview and guidelines.

Senator Tkachuk: You said a very important word, chairman. You said "advisory" committee. An advisory committee doesn't really have any authority whatsoever.

The Chair: The authority, if you look at the bill and the MOU, rests with the Speakers, to answer your question. That's where the authority rests, and we will be taking advice from the joint parliamentary committee of senators and parliamentarians, which the two Speakers will name. That's the way the governance is put together. You asked how the governance is put together. In the bill, as I understand it, and in the MOU, that's how the governance would work.

Senator Tkachuk: Will there be a piece of paper somewhere that will be here that will say that, or is it just up to the Speaker to say whether he or she wants an advisory committee? There is nothing in here that says they have to have an advisory committee. They could just run it on their own.

Mr. Patrice: It's not in the legislation. That will be for each house to decide how it wants to support the Speaker or support itself, yes. I expect, presumably, there will be discussion in this committee about that structure, that governance, as there is now.

Senator Tkachuk: Okay. I'm still a little confused on the Black Rod and the Sergeant-at-Arms. Mr. Vickers was in charge of security on the other side, if I'm not mistaken.

Mr. Patrice: Yes.

de la sécurité à la Chambre et ce protocole restera en vigueur jusqu'à ce qu'il soit nécessaire de le modifier ou qu'il soit transformé en autre chose. Le rôle de l'huissier du bâton noir restera inchangé.

Quant au sergent d'armes, je présume que ses responsabilités changeront quelque peu à la Chambre des communes, mais je n'ai pas pu en parler. Évidemment, il conservera toutes ses fonctions traditionnelles. Cela ne fait aucun doute.

En ce qui concerne la gouvernance, les Présidents, en qualité de gardiens du privilège, sont essentiellement responsables de ce service. Le Président Housakos a évoqué la possibilité d'établir un comité pour les aider sur les plans des activités courantes et de la supervision des politiques. Par exemple, les politiques en matière de sécurité continueront d'être établies par les Chambres. Votre comité, le Président ou le comité qui sera formé pour l'épauler auront, bien entendu, un rôle à jouer et leur mot à dire dans l'établissement des politiques. La mise en œuvre des politiques ou l'exécution des activités quotidiennes relèveront de la responsabilité du directeur des services de la Cité parlementaire. Je ne suis pas certain si cela...

Le président : Je peux également apporter des précisions. Les deux Présidents instaureront un comité parlementaire mixte pour leur prodiguer des conseils sur les questions de sécurité. Il s'agira d'un comité de supervision qui, de concert avec les Présidents, établira les politiques générales, aura une vue d'ensemble et édictera les directives.

Le sénateur Tkachuk : Vous avez prononcé un mot important, monsieur le président, en parlant de comité « consultatif », car un tel comité n'a pas vraiment de pouvoir.

Le président : Pour répondre à votre question, ce sont les Présidents qui détiendront le pouvoir, selon le projet de loi et le protocole d'entente. Voilà où réside le pouvoir, et nous recevrons des conseils du comité parlementaire mixte composé de sénateurs et de parlementaires, que les deux Présidents nommeront. C'est ainsi que la gouvernance fonctionne. Vous vouliez en connaître les rouages. Selon le projet de loi, d'après ce que j'en comprends, et le protocole d'entente, c'est ainsi que la gouvernance fonctionnerait.

Le sénateur Tkachuk : Est-ce qu'un document quelque part l'indiquera ou est-ce que le Président pourra simplement dire qu'il ou elle veut établir un comité? Rien ici ne prévoit la mise sur pied d'un comité consultatif. Les Présidents pourraient assurer la direction à eux seuls.

M. Patrice : Le projet de loi ne prévoit rien à cet égard. Il reviendra à chaque Chambre de décider si elle appuie le Président ou si elle s'appuie elle-même. Je présume que votre comité discutera de cette structure de gouvernance.

Le sénateur Tkachuk : D'accord. Je suis encore un peu mêlé en ce qui concerne l'huissier du bâton noir et le sergent d'armes. M. Vickers était responsable de la sécurité à l'autre Chambre, si je ne m'abuse.

M. Patrice : En effet.

Senator Tkachuk: As the Sergeant-at-Arms. He's gone. I'm not sure who the Sergeant-at-Arms is over there now. They don't seem to have any role here. How do you coordinate those services? They're supposed to be in charge of the house and the Senate, or at least that's what I understood from what you're telling me, but there is nothing here that says anything about that. It's as if they don't exist in the matters of security, which seems kind of odd to me.

Mr. Patrice: Again, it's a responsibility of each house to decide in terms of how they set their own affairs. Our Black Rod, for the longest period of time and I don't know since when, is not responsible for security for the Senate. His responsibility for security is within the chamber.

Senator Tkachuk: I understand that.

Mr. Patrice: So in relation to our own situation, it doesn't affect or change anything in terms of the role of the Black Rod in terms of how security is provided for the Senate. I'm going to say for the Senate. I cannot speak for the House of Commons. Right now, it's Pat McDonell who is the acting Sergeant-at-Arms for the House of Commons.

The Chair: If I could also elaborate on that answer, Senator Tkachuk, historically, the Sergeant-at-Arms and the Black Rod respond to the Speakers of the chambers. Constitutionally, whenever there is, for example, disruption in the chambers, the Black Rod or Sergeant-at-Arms would respond to the wishes of the Speakers to remove somebody or to discipline somebody, as the case may be. To answer your question, historically, the Sergeant-at-Arms is in charge of House of Commons security, as is the Black Rod in the Senate, and they are accountable to the Speakers.

Senator Tkachuk: It doesn't matter to me one way or the other. I just want to know what happened to them. Vickers was in charge of security on the house side as the Sergeant-at-Arms. He no longer exists. I want to know if he's sort of written out of the picture. You have advisory committees, but we know what happened to the advisory committees on the new building over there. They were just gotten rid of. Not that I know of —

The Chair: Michel, correct me if I'm mistaken. I assume the Sergeant-at-Arms and the Black Rod would still be in charge of the quorum in the chamber, correct?

Mr. Patrice: Yes.

The Chair: They are the ones that would ask security to come in if required, correct?

Mr. Patrice: Yes, definitely. And obviously the position of the Black Rod and the Sergeant-at-Arms form part of what is traditionally the constitutional provision in the role of the Speakers as part of their principle.

Maybe Gilles, because he has been in discussion with the two other parties, can add something.

Le sénateur Tkachuk : Il était sergent d'armes, poste qu'il n'occupe plus maintenant. J'ignore qui est maintenant titulaire de ce poste. Le sergent d'armes ne semble pas avoir de rôle ici. Comment coordonnez-vous ces services censés être responsables de la sécurité à la Chambre et au Sénat, d'après ce que j'ai compris de vos propos, du moins? Il n'y a rien ici qui l'indique. C'est comme si ces gens n'existent pas au chapitre de la sécurité, ce qui me semble plutôt étrange.

Mr. Patrice : Ici encore, c'est à chaque Chambre qu'il incombe de décider de la manière dont elle veut gérer ses propres affaires. L'huissier du bâton noir, un poste qui existe depuis des temps immémoriaux, n'est pas responsable de la sécurité du Sénat; il est responsable de la sécurité à la Chambre.

Le sénateur Tkachuk : Je le comprends.

Mr. Patrice : Dans notre situation, donc, le projet de loi ne change rien au rôle que joue l'huissier du bâton noir dans la sécurité du Sénat. Je vais parler au nom du Sénat. Je ne peux le faire pour la Chambre des communes. Actuellement, c'est Pat McDonell qui agit à titre de sergent d'armes à la Chambre des communes.

Le président : Si je puis étoffer cette réponse, sénateur Tkachuk, le sergent d'armes et l'huissier du bâton noir ont toujours relevé des Présidents des deux Chambres. En vertu de la Constitution, si une perturbation survient à l'une ou l'autre des Chambres, ils obéiraient aux Présidents afin de faire sortir quelqu'un ou de faire régner la discipline, selon le cas. Pour répondre à votre question, historiquement, le sergent d'armes est responsable de la sécurité à la Chambre des communes, comme l'huissier du bâton noir l'est au Sénat, et ils relèvent des Présidents.

Le sénateur Tkachuk : Cela m'importe peu. Je veux simplement savoir ce qu'il est advenu d'eux. M. Vickers était responsable de la sécurité à la Chambre à titre de sergent d'armes. Il n'existe plus. Je veux savoir si on l'a en quelque sorte fait disparaître du portrait. Il y a des comités consultatifs, mais nous savons ce qu'il est advenu des comités consultatifs sur le nouvel édifice. On s'en est débarrassé. Ce n'est pas que je sache...

Le président : Michel, corrigez-moi si je me trompe. Je présume que le sergent d'armes et l'huissier du bâton noir sont encore responsables du quorum à la Chambre. Est-ce le cas?

Mr. Patrice : Oui.

Le président : Ce sont eux qui demanderaient aux agents de sécurité d'intervenir au besoin, n'est-ce pas?

Mr. Patrice : Oui, assurément. Les postes de sergent d'armes et d'huissier du bâton noir font de toute évidence partie de ce qui est, traditionnellement, l'exécution constitutionnelle du rôle des Présidents en vertu de leur principe.

Peut-être que Gilles, parce qu'il a discuté avec les deux autres parties, peut ajouter quelque chose.

Mr. Duguay: If there is anything at this juncture, the house will adopt the same model that we have, i.e., currently we have a protocol between us, security, SPS, and the Black Rod as to how we would intervene in the chamber. In our discussion now with Pat and Gilles Michaud, who is the commanding officer of the RCMP, the chamber belongs to the institution. We all agreed to that. Yes, the role of the Sergeant-at-Arms will not be the same because he doesn't have security reporting to him. They are going to have to change their model, and their model will be similar to what we have here.

Senator Tkachuk: Okay. It seems it was changed for them. It's already done in here, right? They don't have to change anything. It's over. This is the new model right here. Governance is basically the two Speakers. It just seems odd there is no board or hierarchy. I just don't know how all that's going to work. We'll see. The Speaker in the Senate doesn't necessarily have to be, although at this time he is, the chair of Internal Economy. If that gets changed, then there is a whole new dynamic at play here, I think.

Anyway, they're just questions that I have. I'm very happy we're doing this. I do have some concerns about governance, though. I really do.

Senator Marshall: Michel, that new position, director of parliamentary protective services, where exactly will that fit in the organization? Right now, you report to the Speaker, I understand. Mr. Duguay reports to you, and I think Mr. McDonald reports to Mr. Duguay; is that correct? Where does this one fit into our organizational structure?

Mr. Patrice: It's a totally separate entity. He doesn't report in terms of the administrative structure. He's not included in the Senate administrative structure. It's a separate body. It's a separate entity with its own existence, and that director will report directly to both Speakers.

Senator Marshall: What will be the relationship between that position and our protective services directorate?

Mr. Patrice: Our protective service directorate will cease to exist as of the coming-into-force of that bill. We will no longer have a protective service directorate at that time. Right now, we're engaged, and Gilles is engaged almost full time, in the transition phase of moving the responsibilities in relation to physical security to that new service. There are many working groups, seven working groups right now, because obviously there is much to be done administratively to effect that transfer of responsibility and people.

Senator Marshall: Who is moving? You're not moving and Mr. Duguay is not moving, and —

M. Duguay : Si des mesures sont prises à ce moment-ci, la Chambre adoptera notre modèle, dans le cadre duquel un protocole lie le service de sécurité du Sénat et l'huissier du bâton noir et indique comment nous interviendrions à la Chambre. Lors de nos échanges avec Pat et Gilles Michaud, commandant de la GRC, la Chambre appartient à l'institution. Nous en convenons tous. Oui, le rôle du sergent d'armes ne sera pas le même, car le service de sécurité ne relève pas de lui. La Chambre devra changer de modèle et son modèle sera semblable au nôtre.

Le sénateur Tkachuk : D'accord. J'ai l'impression que l'on a déjà procédé à ce changement pour eux. N'est-ce pas ce qu'on retrouve dans ce projet de loi? Ils n'ont plus rien à modifier. C'est déjà fait. La gouvernance est essentiellement assurée par les deux Présidents. Je trouve simplement étrange qu'il n'y ait ni conseil d'administration ni structure hiérarchique. Je ne sais pas comment tout cela va pouvoir fonctionner. Nous verrons bien. Même si c'est le cas actuellement, il n'est pas nécessaire que ce soit le Président du Sénat qui préside le Comité de régie interne. Si un changement est apporté à cet égard, une toute nouvelle dynamique entrera en jeu.

Quoi qu'il en soit, c'était seulement une question que je me posais. Je suis très heureux que nous nous livrions à cet exercice. J'ai tout de même quelques préoccupations véritables concernant la gouvernance.

La sénatrice Marshall : Michel, où se situera exactement le nouveau poste de directeur du Service de protection parlementaire dans l'organigramme? Si je comprends bien, vous relevez à l'heure actuelle du Président. M. Duguay relève de vous, et je crois que M. McDonald relève de M. Duguay. Est-ce bien cela? Où s'inscrit ce nouveau poste dans notre structure organisationnelle?

M. Patrice : C'est une entité totalement distincte. Le nouveau directeur ne sera pas inclus dans la structure administrative du Sénat. C'est une entité distincte et le nouveau directeur relèvera directement des deux Présidents.

La sénatrice Marshall : Quel sera le lien entre ce nouveau poste et notre direction du Service de sécurité du Sénat?

M. Patrice : Notre direction du service de sécurité cessera d'exister avec l'entrée en vigueur de la loi. Nous n'aurons dès lors plus de Service de sécurité du Sénat à proprement parler. Nous sommes actuellement en pleine phase de transition, et Gilles s'y consacre presque à temps plein, en vue du transfert des responsabilités en matière de sécurité au nouveau service. Pas moins de sept groupes de travail sont à l'œuvre, car il y a bien évidemment plusieurs dispositions administratives à prendre pour concrétiser ce transfert de responsabilités et de ressources humaines.

La sénatrice Marshall : Qui va changer de poste? Vous ne bougez pas et M. Duguay non plus, et...

The Chair: Michel, maybe you could also elaborate on the corporate security side of the structure that is remaining.

Mr. Patrice: Mr. Duguay is not moving because Mr. Duguay is actually the director of the service, the parliamentary precinct services, which is more than security. It is also the accommodation and the building services. I always call it the LTPV, Long Term Vision Plan — real property planning. Mr. Duguay's role is beyond security.

Some of the functions related to security, as I pointed out, will not be transferred to the new service. I'm talking about information management and technology security, for example, which is a big component. It's very important for the institution that it remains inside the institution. As well, business continuity planning, health and safety and fire prevention — many functions — will not transfer to the physical security. Mr. McDonald will be responsible for the functions that remain within the Senate. He's not moving to the new service. He'll be responsible for all those security functions that will remain within the responsibility of the Senate.

Also, Mr. McDonald will serve as a liaison, our in-house expert on security, with that new service. There will be a transition period and we will need in-house advice and counsel in relation to security to better assist in terms of what we're talking about on policy oversight and new policy recommendations in relation to security. There will be recommendations from the new director of the parliamentary protective services in terms of new security measures. We need in-house expertise to validate and people speaking the same language with the knowledge base, so we have our own experts. That's the plan.

Senator Marshall: Of all the people who are now within the Senate and reporting up through to you, how many will stay with Mr. Duguay in that area and how many will be transferred to this new body? I'd like to know in terms of the number of people. Plus, I would also like to know the budget. Our budget for the Senate is \$88 million. How much of that budget will be carved out for this new directorate or organization?

Mr. Patrice: About 12 people will remain within the Senate from that service and about 75 to 80 people will move to the new service.

Senator Marshall: How will that impact our budget?

Mr. Patrice: The numbers are approximate, and Gilles can correct me, but the overall SPS budget is about \$7 million for the Senate.

Senator Marshall: Most of the budget will move out.

Mr. Patrice: That's right.

Le président : Michel, peut-être pourriez-vous aussi nous en dire plus long au sujet du volet sécurité organisationnelle qui reste en place au sein de la structure?

M. Patrice : M. Duguay ne change pas de poste, car il est actuellement directeur des Services de la Cité parlementaire, une responsabilité qui ne se limite pas aux questions de sécurité. Il s'occupe également des locaux et des services des immeubles. Il y a aussi l'aspect planification immobilière avec la vision et le plan à long terme pour la Cité parlementaire. Le rôle de M. Duguay va donc au-delà de la sécurité.

Comme je l'ai indiqué, certaines fonctions liées à la sécurité ne seront pas transférées au nouveau service. Je pense par exemple à la sécurité en matière d'informatique et de technologie, une composante importante. Il est primordial pour l'organisation que cela continue d'être géré à l'interne. De même, de nombreuses fonctions comme la planification de la continuité des opérations, la santé et sécurité au travail et la prévention des incendies ne seront pas transférées au nouveau service de protection. M. McDonald sera en charge des fonctions qui demeureront la responsabilité du Sénat. Il n'est pas transféré au nouveau service. Il s'occupera de toutes ces fonctions liées à la sécurité qui continueront de relever du Sénat.

En outre, M. McDonald assurera le lien avec le nouveau service en tant qu'expert-maison en matière de sécurité. Au cours de la période de transition, nous aurons en effet besoin des avis et des conseils d'un responsable des questions de sécurité à l'interne afin de mieux guider les orientations stratégiques, les nouvelles politiques et les recommandations qui pourraient être formulées. Ainsi, le directeur du Service de protection parlementaire pourra recommander de nouvelles mesures en matière de sécurité. Il nous faudra donc une expertise interne pour valider le tout et des gens partageant la même base de connaissances. Il nous faut nos propres experts. C'est ainsi que l'on compte procéder.

La sénatrice Marshall : Parmi tous les employés travaillant actuellement au Sénat et relevant en bout de ligne de votre responsabilité, combien demeureront au service de M. Duguay et combien seront transférés à cette nouvelle instance? J'aimerais savoir combien de gens seront touchés. J'aimerais également connaître les répercussions budgétaires. Le budget du Sénat totalise 88 millions de dollars. Quelle partie de cette somme sera réservée pour le nouveau service?

M. Patrice : Une douzaine d'employés de ce service continueront à travailler au Sénat alors que de 75 à 80 autres seront transférés au nouveau service.

La sénatrice Marshall : Quel sera l'impact sur notre budget?

M. Patrice : Les chiffres sont approximatifs, et Gilles pourra me corriger, mais le budget total des Services de sécurité du Sénat s'élève à environ 7 millions de dollars.

La sénatrice Marshall : La plus grande partie de ces fonds seront transférés.

M. Patrice : C'est exact.

Senator Marshall: What impact will that have on the employees who remain behind? Will that affect their salaries?

Mr. Patrice: No, it won't affect their salaries or terms and conditions. For those who remain, we will keep the portion of the budget that relates to those positions.

Senator Marshall: As a follow-up to what Senator Tkachuk was talking about on governance, could we get a copy of the current organizational chart or the current governance structure as well as the proposed one? It's quite a significant change, and I would certainly like to see it on paper, not only with the positions but also with regard to any advisory or working committees so I can understand.

Mr. Patrice: We can provide the current organizational chart. In terms of the proposed organizational chart, you will understand that as it's the proposed new service and director of PPS, this has not been done yet. This will be in terms of his responsibility as he has control and management of the security service. That will come in due time, but it doesn't exist yet.

Senator Marshall: When will the new one be available? We're talking about significant changes and about changes to our budget and we're moving people. You're going to give me the current organizational chart, so I'll know where we are, but how am I to know where we're going if there is not even a proposal on the table?

Mr. Duguay: Obviously, at this juncture it's still a work in progress because we are into a transition phase. One thing I would like to specify, perhaps to ease your fear, is that what we currently have is staying in terms of policies.

For as long as we don't have a new policy for this new creation that is PPS, the director will more or less manage the current Senate policies on security. In that transition phase, that's where our role comes in, and we work with the new service. Ultimately, a new policy will be sanctioned by both Speakers. It won't be a creation of the RCMP or a creation of the new director. It will be a creation of both institutions that agree to it.

Senator Marshall: Everybody around the table would like to see the proposed new governance structure because, effectively, once the legislation is passed, I would think it will pick up speed and we'll need something. I'll move on. I would like to see the current one, and then when you get the new one, I would like to see the new one.

I have a couple other questions specific to the bill. Later on during this meeting, we're going to be asked to ratify a collective agreement that goes to September 30, 2017. Looking at clause 103, could you tell us what that means in the context of

La sénatrice Marshall : Quelles seront les répercussions pour les employés qui demeureront en poste? Est-ce que leur rémunération sera touchée?

M. Patrice : Non, il n'y aura pas d'effet sur leur rémunération et leurs conditions de travail. Nous conserverons la part de budget nécessaire pour les postes qui ne seront pas transférés.

La sénatrice Marshall : Pour faire suite aux préoccupations soulevées par le sénateur Tkachuk en matière de gouvernance, pourrions-nous avoir une copie de l'organigramme ou de la structure de gouvernance actuelle ainsi que de celle qui est proposée? C'est un changement vraiment important, et j'aimerais certes pouvoir visualiser le tout sur papier, non seulement pour voir les différents postes, mais aussi pour mieux comprendre ce qu'il en est des comités consultatifs ou de travail.

M. Patrice : Nous pouvons vous fournir l'organigramme actuel. Pour ce qui est de l'organigramme du service proposé, vous comprendrez que rien n'a encore été fait. Il incombera au nouveau directeur de s'en charger, car il sera responsable de la gestion du nouveau service de protection. Cela viendra en temps et lieu, mais il n'en existe pas pour l'instant.

La sénatrice Marshall : À quel moment pourra-t-on voir cet organigramme du nouveau service? Il s'agit ici de changements d'envergure qui influent sur notre budget et entraînent le transfert d'employés. Vous allez me fournir l'organigramme actuel, ce qui me permettra de voir où nous en sommes, mais comment vais-je savoir vers où nous nous dirigeons s'il n'y a même pas de proposition sur la table?

M. Duguay : À ce moment-ci, il est bien évident que le processus est en pleine évolution, car nous vivons une période de transition. J'aimerais toutefois préciser, et peut-être que cela apaisera un peu vos craintes, qu'il n'y aura pas pour l'instant de changements au chapitre des politiques de sécurité.

Tant et aussi longtemps que le nouveau Service de protection parlementaire n'aura pas adopté ses propres politiques, son directeur devra pour ainsi dire gérer les politiques actuelles du Sénat en la matière. Au cours de cette période de transition, c'est à ce titre que nous devrons intervenir en collaborant avec le nouveau service. Celui-ci en viendra à adopter ses propres politiques qui seront sanctionnées par les deux Presidents. Ce ne sera l'œuvre ni de la GRC ni du nouveau directeur. Ce sera le fruit d'un consensus entre les deux institutions.

La sénatrice Marshall : Tous les sénateurs ici présents souhaiteraient voir la nouvelle structure de gouvernance proposée car, lorsque la loi sera adoptée, j'ai l'impression que les choses vont s'accélérer et qu'il nous faudra partir d'une certaine base. Mais je ne vais pas m'attarder davantage sur la question. J'aimerais bien voir l'organigramme actuel, de même que le nouveau, lorsqu'il sera disponible.

J'ai quelques autres questions qui concernent directement le projet de loi. Plus tard au cours de la séance, on va nous demander de ratifier une convention collective qui s'appliquera jusqu'au 30 septembre 2017. Pouvez-vous me dire comment nous

the collective agreement that we're going to be asked to ratify this morning? The collective agreement goes to September 30, 2017. Do we anticipate that remaining in effect and then in 2017 everybody will come together?

Mr. Patrice: The collective agreement that you will be asked to ratify later in the in-camera portion of this meeting will continue to be in effect. If you want more specifics, Ginette will answer.

Senator Marshall: It will continue and later down the road we will decide.

Mr. Patrice: Later down the road, it will be a negotiation between the management of the new service and its employees as the Senate will no longer be involved.

Senator Marshall: I understand.

My last question relates to clauses 115 and 116 about outstanding complaints and outstanding grievances. Are there a lot of complaints and grievances? In other organizations where I've worked there were lots, I just would like to know whether there are significant numbers.

Peter Nunan, Manager, Labour Relations, Learning and Policies, Senate of Canada: We have no outstanding grievances. On the house side they have quite a few.

Senator Tkachuk: I would like to go back to some of my original concerns. I sort of saw governance as being like a Board of Internal Economy and the two Speakers being responsible like the chairmen of the board. You have to separate policy from execution and administration. Here we have the CEO reporting directly to the Speakers of each institution. There is no formal board responsible for anything or policy. I'm going to give you an example. Who makes the decision on locking doors? Tell me how that would work in this new situation? Should we lock doors? We decided on this side to lock doors, and they should have done that on the house side and we wouldn't have had October. But they decided, for whatever reasons they had not to lock doors. How would that decision go up the system? Who would decide that?

Mr. Duguay: Obviously, if it was an emergency, it would be up to the director. There's no question about this.

Senator Tkachuk: This was permanent, so you need the ID card.

Mr. Duguay: That would be an internal consultation and something that would have to be approved by the Speakers.

Senator Tkachuk: Internal Economy and the board in the house would have nothing to do with it?

Mr. Duguay: It all depends how the Speakers want to structure or surround themselves and have a process where the director would be who he is consulting with.

devrions interpréter l'article 103 dans le contexte de cette convention collective qui serait en vigueur jusqu'au 30 septembre 2017? Prévoit-on qu'elle demeurera applicable et que les parties devront négocier de nouveau en 2017?

Mr. Patrice : La convention collective que l'on vous demandera de ratifier tout à l'heure dans la portion de cette séance qui se tiendra à huis clos demeurera effectivement en vigueur. Si vous avez besoin de plus amples détails, Ginette peut vous répondre.

La sénatrice Marshall : Elle demeurera en vigueur et nous déciderons ensuite de ce qu'il adviendra.

Mr. Patrice : Il y aura alors négociation entre la gestion du nouveau service et ses employés, car cela ne sera plus du ressort du Sénat.

La sénatrice Marshall : Je comprends.

Ma dernière question porte sur les articles 115 et 116 qui traitent des plaintes et des griefs non réglés. Y a-t-il beaucoup de plaintes et de griefs? Dans certaines organisations pour lesquelles j'ai travaillé, il y en avait énormément, et j'aimerais savoir si c'est la même chose ici.

Peter Nunan, gestionnaire, Apprentissage, relations de travail, bien-être et rémunération, Sénat du Canada : Nous n'avons pas de griefs non réglés. Du côté de la Chambre, il y en a quelques-uns.

Le sénateur Tkachuk : J'aimerais revenir à quelques-unes des préoccupations que j'ai exprimées tout à l'heure. Selon ma vision de la gouvernance, le Bureau de régie interne et les deux Présidents assumeront conjointement la responsabilité à titre de têtes dirigeantes du conseil d'administration. L'élaboration des politiques doit être séparée des fonctions d'exécution et d'administration. Nous avons ici un pdg qui rend des comptes directement aux Présidents des deux Chambres. Il n'y a pas de conseil d'administration qui serait responsable des politiques ou de quoi que ce soit d'autre. Je vais vous donner un exemple. Qui prend la décision de verrouiller les portes? Pouvez-vous me dire comment les choses vont se passer dans la nouvelle structure? Nous avons décidé de notre côté de verrouiller les portes et si la Chambre avait fait de même, le pire aurait pu être évité au mois d'octobre. Ils ont toutefois déterminé, pour une raison ou une autre, qu'il n'était pas nécessaire de verrouiller les portes. Comment une décision semblable pourrait-elle cheminer dans la structure hiérarchique? Qui trancherait en fin de compte?

Mr. Duguay : En situation d'urgence, ce serait bien sûr le directeur. Cela ne fait aucun doute.

Le sénateur Tkachuk : C'est une décision permanente; il nous faut notre carte d'identité.

Mr. Duguay : Il y aurait consultation à l'interne et la décision devrait être approuvée par les Présidents.

Le sénateur Tkachuk : Le comité sénatorial et le Bureau de la régie interne à la Chambre n'auraient rien à dire?

Mr. Duguay : Tout dépend de la façon dont les Présidents vont décider de s'entourer et du processus qui sera mis en place quant aux personnes que devra consulter le directeur.

Senator Tkachuk: The two Speakers are acting like two CEOs, right? That's the way they are acting. They are not acting as chairman or heads of policy; they're acting as two CEOs. Yes? No? They don't have to go anywhere.

Guns, what would happen with guns? Who would decide that? How would that work? How would the decision on guns be made here? The way it was before, it would go to the board and go to Internal Economy.

The Chair: If I may answer that, from what I understand clearly from the bill, from the MOU, from our discussions right now with Speaker Scheer, with Paulson, anything operational would be the new security force. To answer your question, we would not have a say about what gun, where, how the guns — that's an operational question. Anything to do with policy and guidance, for example, when doors will be locked, if Parliament has to be shut down, for example, those are decisions that the Speakers —

Senator Tkachuk: Here we go, chairman. The question of guns is a question of policy. How those guns are organized is a question of operations. But the question of should we have guns in Parliament is a policy question. Who decides that?

The Chair: I think that train has left the station.

Mr. Patrice: You're right in saying it's a policy.

Senator Tkachuk: I just want to know where it is.

Mr. Patrice: It's a policy question, and right now we have the guns. That policy question has been made, but —

Senator Tkachuk: You're avoiding the question.

Mr. Patrice: Yes, it's a policy question. For example, if we go reverse, if the new director of security thinks that nobody should be armed —

Senator Tkachuk: Yes?

Mr. Patrice: We'll go the opposite. He'll make his recommendation to the Speakers. He's the expert, or she is the expert, and will make recommendations in terms of policy and security policy, security accreditation, all those issues in relation to policy. They will make a recommendation to the Speakers from their expert knowledge in terms of security, and the Speakers will decide at the end of the day.

You're right. The legislation doesn't provide for a board or any other kind of governance structure other than the Speakers. But the houses can decide if they want to implement such a structure. That is within their internal affairs and their internal rights to manage their affairs the way they wish to. The Speaker mentioned

Le sénateur Tkachuk : Les deux Présidents vont agir comme s'ils étaient des pdg. C'est comme cela que les choses vont se passer. Ils n'agiront pas à titre de présidents d'un conseil d'administration ou de responsables des politiques; ils vont être deux véritables pdg. Vous êtes d'accord ou non? Ils n'auront à consulter personne.

Et qu'adviendra-t-il des armes à feu? Qui va décider de cela? Comment les choses vont-elles fonctionner? Auparavant, ces questions étaient soumises au Bureau de régie interne et à notre comité.

Le président : Si je puis me permettre de répondre à cette question, il semble ressortir clairement aussi bien du projet de loi lui-même que du protocole d'entente ainsi que de nos discussions avec le Président Scheer et le commissaire Paulson que toutes les questions d'ordre opérationnel relèveront du nouveau service de protection. Nous n'aurions donc pas notre mot à dire au sujet des armes à feu, de leur emplacement ou de la façon dont on les utilise, car c'est une question opérationnelle. Tout ce qui concerne les politiques et l'orientation générale, à savoir par exemple si le gouvernement doit fermer ses portes, va relever des Présidents...

Le sénateur Tkachuk : Je vous arrête, monsieur le président. Les armes à feu, c'est une question de politique. C'est tout ce qui concerne la façon dont elles sont utilisées qui est d'ordre opérationnel. Mais la question qui consiste à savoir s'il devrait y avoir des armes au Parlement relève des politiques. Qui prend cette décision?

Le président : Je crois que le train a déjà quitté la gare.

M. Patrice : Vous avez raison de dire que c'est une question de politiques.

Le sénateur Tkachuk : Je veux simplement savoir où il est rendu.

M. Patrice : C'est une question de politiques, et nos gardes sont maintenant armés. Cette décision-là a déjà été prise, mais...

Le sénateur Tkachuk : Vous éludez la question.

M. Patrice : C'est effectivement une question stratégique. Nous pourrions par exemple faire marche arrière, si le nouveau directeur de la sécurité estimait que personne ne devrait être armé...

Le sénateur Tkachuk : Oui?

M. Patrice : Nous irions dans le sens inverse. Il formulerait ses recommandations aux deux Présidents. C'est lui l'expert et il ferait ses recommandations relativement aux politiques de sécurité, aux accréditations et à toutes les questions connexes. Il s'appuierait sur son expertise en matière de sécurité pour soumettre ses recommandations aux deux Présidents qui prendraient la décision finale.

Vous avez raison. La loi ne prévoit pas l'établissement d'un conseil d'administration ou d'une autre forme de structure de gouvernance qui appuierait le travail des deux Présidents. Les deux Chambres peuvent toutefois décider de mettre en place une structure semblable. Elles ont le droit de gérer à l'interne leurs

that he would want a joint committee in the same manner that the Library of Parliament has been established. It's possible that this committee decides to name an advisory committee to assist the Speaker, and the House of Commons will do the same, but the House of Commons may decide not to. This is within your realm.

The Chair: I think the question has been answered in detail.

Senator Tkachuk: I think it's still very confusing.

The Chair: You can amend the legislation if you wish, but, at the end of the day, Speaker Scheer and I have made it clear that we are going to name a parliamentary joint committee made up of parliamentarians from the House of Commons and the Senate, and they will be giving overview and guidance and setting policy on our behalf. It's not something Speaker Scheer and I have a particular interest in to be focussing on. To answer your question, no, it will not be Internal Economies.

Senator Tkachuk: I understand that Speaker Scheer and you are wonderful people and will do all the right things. You may not think so, but at some time changes are made and people are not there and Speaker Scheer is not there. There has to be some kind of a piece of paper somewhere that says, "Here is the way things are going to be run, Mr. New Speaker, and here is what you should do." But there is no mandate now to do any of that. That is my concern.

The Chair: I do agree with you that this legislation is not very flexible.

Senator Furey: My question, Michel, pertains to a point raised by Senator Tannas and Senator Downe. The new director presumably will be a high-ranking RCMP officer, and that person will be charged with answering to the Speakers and also to the Commissioner of the RCMP. You indicated that, in the event of a criminal investigation into a parliamentarian, nobody within that structure would have any responsibility or any input into it.

Mr. Patrice: That's right.

Senator Furey: If you have the head of the service answering to the Commissioner, what sort of fictional firewall do you see being put up there? How do you see that being managed if he or she answers to the Commissioner?

Mr. Patrice: There is definitely a commitment on their part, because they also don't want to get involved. The people that are inside don't want to get involved in those things. They have a special division anyway that takes care of criminal investigations or sensitive investigations within the RCMP, Ottawa Division, I think it's called.

affaires comme bon leur semble. Le Président a indiqué qu'il souhaiterait pouvoir compter sur un comité mixte suivant le modèle adopté pour la Bibliothèque du Parlement. Il est possible que ce comité décide de former un comité consultatif pour appuyer le Président du Sénat, et la Chambre des communes pourrait décider de faire de même ou non. C'est du ressort de chaque organisation.

Le président : Je pense que l'on a amplement répondu à cette question.

Le sénateur Tkachuk : J'estime qu'il y a encore beaucoup de confusion.

Le président : Vous pouvez modifier le projet de loi si vous le souhaitez, mais reste quand même que le Président Scheer et moi-même avons indiqué clairement notre intention de mettre sur pied un comité mixte formé de sénateurs et de députés qui seront chargés d'établir les grandes orientations et les politiques en notre nom. Le Président Scheer et moi-même ne tenons pas particulièrement à nous occuper de ces choses-là. Pour répondre à votre question, ce ne sera pas le comité de régie interne.

Le sénateur Tkachuk : Je comprends très bien que le Président Scheer et vous-mêmes êtes des personnes formidables et allez faire tout ce qu'il faut, mais il arrive, croyez-le ou non, que des changements se produisent et que des gens comme le Président Scheer soient remplacés. Il faut donc qu'il soit écrit quelque part à l'intention du futur Président que les choses doivent se passer de telle manière et qu'il doit agir en conséquence. Il n'existe toutefois actuellement aucune obligation d'agir en ce sens. C'est ce qui me préoccupe.

Le président : Je conviens avec vous que le projet de loi n'est pas très flexible.

Le sénateur Furey : Michel, ma question porte sur un point déjà soulevé par les sénateurs Tannas et Downe. Le nouveau directeur sera sans doute un haut gradé de la GRC, et il devra rendre des comptes à la fois aux deux Présidents et au commissaire de la GRC. Selon ce que vous nous avez indiqué, si un parlementaire fait l'objet d'une enquête criminelle, personne au sein de la structure ne pourra en prendre la responsabilité ou même y contribuer.

Mr. Patrice : C'est exact.

Le sénateur Furey : Si le directeur du service doit rendre des comptes au commissaire, quelle sorte de pare-feu imaginaire devrait-on mettre en place? Comment le directeur pourra-t-il gérer le tout en sachant qu'il doit rendre des comptes au commissaire?

Mr. Patrice : Il y a certes un engagement à cet effet du côté de la GRC, parce qu'on ne veut pas être impliqué dans ce genre d'enquêtes. Les gens qui sont à l'interne veulent s'en tenir loin. Ils ont même une section spéciale, la Division d'Ottawa, je crois, qui s'occupe des enquêtes criminelles ou de nature délicate au sein de la GRC.

Senator Furey: With the greatest of respect, it's easy to say that, but the reality is you've got a director of security, and let's say you have an ongoing criminal investigation into a parliamentarian or more than one parliamentarian. That investigation presumably will be done by the RCMP. You have a director of security answering to the Commissioner of the RCMP. I'm just puzzling in my mind how that will work.

Mr. Duguay: I have been involved in major investigations, and I can assure you that it is not in the interests of the investigator to have access to information that would corrupt your criminal investigation in the first place. That's why, within police, we always build walls, what we call China walls, between that type of information and criminal investigations. Now, with the *Stinchcombe* decision, which is full disclosure, the police have to lay out exactly where they got that information from.

Senator Furey: Thank you.

The Chair: If I can ask Senator Furey to come take the chair? I have to step out. I have another arrangement.

Senator White: We'll change everything now.

The Chair: You guys are in very good hands. I think when I get back, you'll still be on the same item.

Senator George J. Furey (Deputy Chair) in the chair.

Senator White: Thank you very much, folks. I'm really pleased to see the legislation. I know Michel and I and Gilles and I spoke about the need for legislation in I think March, or January, after we visited Capitol Hill, which is really the only way they could do this. I know that in 2012 we had looked at some of this around the Australian model, which is similar to what this will end up being, except in Australia, Canberra is policed by the Australian federal police, as is their equivalent to Parliament Hill.

The concern I guess I'm going to express now is the fact that we still have a different police service two centimetres off Parliament Hill, and I guess my question is whether or not we've given consideration to having all of our parliamentary precinct security on both sides sworn in as special constables in the province — most of what they're going to deal with is going to be provincial trespass legislation and things like that — so they can deal with those types of issues and not just criminal matters that they can hand off to the RCMP. If not, I guess I would suggest we actually, in a discussion with Pat McDonell, look at having all of our parliamentary folks sworn in as special constables through the Ottawa police.

Mr. Duguay: It is a consideration, but I also know that the OPP has done a review of the security arrangement. As part of the review, they also commented about the excellent relationship that the RCMP had with Ottawa city police. It is something that

Le sénateur Furey : Ceci dit très respectueusement, il est facile d'affirmer une telle chose, mais reste quand même que si un ou plusieurs parlementaires font l'objet d'une enquête criminelle, celle-ci risque fort d'être confiée à la GRC alors même que le directeur de la sécurité devra rendre des comptes à son commissaire. Je n'arrive pas à voir comment tout cela pourra fonctionner.

M. Duguay : J'ai participé à des enquêtes criminelles importantes, et je peux vous assurer qu'il n'est pas dans l'intérêt de l'enquêteur d'avoir accès à des informations qui vont viser dès le départ le processus d'enquête. C'est la raison pour laquelle nous élevons toujours au sein des services policiers ce que nous appelons des muraillages de Chine entre les informations de la sorte et les enquêtes criminelles. Avec larrêt *Stinchcombe* qui oblige désormais à divulguer l'origine de toutes les preuves, la police doit maintenant indiquer exactement d'où provient l'information.

Le sénateur Furey : Merci.

Le président : Si vous le permettez, je demanderais au sénateur Furey de venir occuper le fauteuil. J'ai un autre engagement.

Le sénateur White : Nous allons tout changer maintenant.

Le président : Vous êtes entre bonnes mains. Je pense qu'à mon retour, vous serez encore en train de débattre du même point.

Le sénateur George J. Furey (vice-président) occupe le fauteuil.

Le sénateur White : Merci beaucoup. Je suis très ravi que nous soyons saisis du projet de loi. Je sais que Michel et moi et Gilles et moi avons parlé de la nécessité du projet de loi en mars ou en janvier, après notre visite à la colline du Capitole, ce qui est vraiment le seul moyen de pouvoir régler le problème. Je sais qu'en 2012, nous nous sommes penchés sur le modèle australien, qui ressemble à ce que le nôtre sera, sauf qu'à Canberra, en Australie, le maintien de l'ordre est assuré par la police fédérale australienne, ce qui équivaut à ce que nous avons sur la Colline du Parlement.

J'imagine que la préoccupation que j'allais exprimer, c'est que nous avons un service de police différent à deux centimètres de la Colline du Parlement. Je veux donc savoir si nous tenons compte ou non de tous les agents de sécurité dans la Cité parlementaire assermentés en tant que gendarmes spéciaux dans la province — la majorité des cas qu'ils devront gérer auront trait aux lois provinciales concernant l'intrusion et ce genre de choses — pour qu'ils puissent s'occuper de ce genre de problèmes et pas seulement d'affaires criminelles qu'ils peuvent confier à la GRC. Sinon, je suggérerais que, dans le cadre d'une discussion avec Pat McDonell, nous envisagions que tous nos agents de sécurité dans la Cité parlementaire soient assermentés en tant que gendarmes spéciaux par l'entremise du Service de police d'Ottawa.

M. Duguay : C'est un élément dont il faut tenir compte, mais je sais également que la Police provinciale de l'Ontario a effectué une vérification des mesures de sécurité. Dans le cadre de la vérification, elle a également mentionné l'excellente relation entre

obviously will be discussed in that transitional phase. Sure.

Senator White: I'm good. I think this is good news, folks. Thanks.

Senator Lang: I know we're coming to the end of the debate on this, and I just wanted to first of all recognize the concern that was brought forward by Senator Tkachuk and by Senator Marshall with respect to the governance and who is responsible. I would put to this body that, over the summer months, the powers that be look at the responsibility between the two houses and how this particular advisory committee should be structured and what responsibilities they would have, and then bring in legislation to ensure that it be recognized that there is a body that's responsible. That's just one aspect.

The other aspect is that I wish to register a concern I have as a parliamentarian and member of the Senate. I am getting quite concerned as I go into the House of Commons and see the number of guards doing the work that we are asking them to do to the extent that they are armed and the fear that is being created. When we first went into this and experienced what happened here on October 22, it was my understanding that we were going to have an overall plan that would quickly be put into effect, primarily looking at the perimeter of Parliament Hill as opposed to arming the doors as we walk in to the extent that they're armed.

That's what should be done. The atmosphere that has been created around the doors as you walk in is not advantageous for the public or for me. Quite frankly, I don't know how safe we are with that many people carrying guns in close proximity if something were to occur, quite honestly — if that moment were to happen.

I want to make it clear that we have to understand where we're going with this. I want the public to come in knowing and thinking that this is their house. If you are going to do that type of screening, then you should do it outside at the perimeter of Parliament Hill, not at the door or under the Peace Tower.

I would like to know the costs. I'm quite concerned about that. For our safety, there seems to be no end to the money. And I don't know where it's coming from. I would like to see a plan of what this is going to cost at the end of the day in respect of all the moves that are being made and the projections of that cost and where that money is coming from. Perhaps somebody can tell me that — and also the increase in personnel.

Mr. Patrice: With respect to cost, as this portion of the meeting is in public, it is advised not to disclose cost in relation to security. The money will come from the existing budgets of the Senate, the House of Commons and the RCMP devoted to security on Parliament Hill. All these budgets allocated to those different organizations will be consolidated into one new parliamentary precinct service. In terms of how much this project will cost,

la GRC et le Service de police d'Ottawa. C'est évidemment quelque chose dont nous discuterons dans cette phase de transition. C'est certain.

Le sénateur White : Vous m'en voyez ravi. Je pense que c'est une bonne nouvelle. Merci.

Le sénateur Lang : Je sais que nous arrivons à la fin du débat sur ce sujet, et je voulais tout d'abord reconnaître la préoccupation soulevée par la sénatrice Tkachuk et la sénatrice Marshall concernant la gouvernance et la personne responsable. Je confirme qu'au cours des mois d'été, on se penchera sur la responsabilité entre les Chambres, sur la façon dont ce comité consultatif devrait être structuré et sur les responsabilités qu'il devrait assumer, puis une mesure législative sera présentée pour reconnaître qu'il y a une entité responsable. Ce n'est qu'un aspect de la question.

L'autre aspect, c'est que je souhaite faire part d'une préoccupation que j'ai en tant que parlementaire et sénateur. Je suis très inquiet lorsque j'entre à la Chambre des communes de voir le nombre d'agents de sécurité armés faire le travail que nous leur demandons de faire et la peur que cela suscite. Lorsque nous avons commencé à étudier ce dossier à la suite des événements du 22 octobre, je croyais que nous allions élaborer un plan général qui serait rapidement mis en place, principalement pour le périmètre de la Colline du Parlement, plutôt que d'avoir des agents armés aux portes.

C'est ce que nous devrions faire. L'atmosphère qui règne à l'entrée n'est pas intéressante pour la population ou pour moi. Bien franchement, je ne sais pas à quel point nous sommes en sécurité alors que tant de personnes portent des armes près de nous si un incident devait arriver.

Je tiens à préciser que nous devons comprendre notre objectif. Je veux que le public vienne visiter le Parlement et ait l'impression d'être chez eux. Si vous faites ce genre de contrôle, vous devriez le faire à l'extérieur du périmètre de la Colline du Parlement et non pas aux portes ou sous la Tour de la Paix.

J'aimerais savoir quels sont les coûts. Cela me préoccupe beaucoup. Lorsqu'il est question d'assurer notre sécurité, l'argent semble être illimité. Et j'ignore où l'on va chercher cet argent. J'aimerais voir un plan de ce qu'il en coûtera au bout du compte pour les mesures qui sont prises, obtenir des prévisions budgétaires et connaître la provenance de l'argent. Quelqu'un peut peut-être me répondre. Il y a aussi l'augmentation du nombre d'employés.

Mr. Patrice : Pour ce qui est des coûts, puisque cette partie de la réunion est tenue en séance publique, on conseille de ne pas divulguer les coûts relatifs à la sécurité. L'argent proviendra des budgets existants du Sénat, de la Chambre des communes et de la GRC consacrés à la sécurité sur la Colline du Parlement. Tous ces budgets prévus pour ces différentes organisations seront consolidés en un seul nouveau service de sécurité dans la Cité

obviously in the transition period and setting up of the service — and I have no personal knowledge — one can expect additional costs for operations of the service and the new organization.

After that, whether there's going to be cost saving through efficiencies once they're integrated into one service, one would hope so. But I am in no position at this time to predict one or the other.

Senator Lang: I want to register my concern. October 22 was five months ago. I know that some changes have been made, but it would seem to me that at least a projected budget would be put together to indicate what costs we might be looking at. Has a projected budget been put together? Can we hear what those numbers are?

Mr. Duguay: At this juncture for us, many reviews still have to be completed. One of the most important reviews right now is being done by Defence Research Development Canada. They are looking at everything from operational policy to the environment to physical structure. They're the ones that recommended to the RCMP the security posture at the Vancouver Olympics. Once we have all the reviews in place and working with the new director of PPS then we will be in a better position to say how many resources we need, how many should be armed, where they should be located with the most efficiency.

That will be tested against the model that will be put in place in the event of such an attack. Are we properly equipped and resourced to confront an attack like that?

Mr. Patrice: As you know, following the incident on October 22, we came before this committee for enhanced security measures. They were discussed in camera so we won't discuss them here. Obviously, there was an increase in costs following that because we put some additional security measures in place.

The Deputy Chair: Senator Lang, to add to that, obviously a portion of this will have to come from the RCMP in their estimates. As Michel has said, the actual discussion on the budget is an in-camera discussion before it is made public.

Senator Munson: I have an observation, and I know you probably can't have an answer for it. Security is quite visible on Parliament Hill with the submachine guns we see and bumping into police officers every step of the way inside the Hill. Senator Wells brought up the parliamentary precinct, and I'm sure this has been thought about. In conversations with many people who work on the Hill and take our buses to and from the Victoria Building and other buildings, that is in the city of Ottawa. There are people who feel that parliamentarians are sitting ducks in those buses as you can follow the pattern of those bus routes each and every day. It wouldn't take much of a genius to walk up

parlementaire. Quant aux coûts associés à ce projet, dans la période de transition et d'établissement du service — dont je ne suis pas au courant —, on peut s'attendre à des coûts supplémentaires pour le service et la nouvelle organisation.

Par la suite, on n'a qu'à espérer que l'on pourra réaliser des économies une fois que des mesures visant à améliorer l'efficacité seront intégrées au service. Mais je ne suis pas du tout en mesure à l'heure actuelle de prédire quoi que ce soit.

Le sénateur Lang : Je veux vous faire part de ma préoccupation. Cinq mois se sont écoulés depuis les événements du 22 octobre. Je sais que certains changements ont été apportés, mais je crois que des prévisions budgétaires seront effectuées pour établir quels sont les coûts envisagés. Des prévisions budgétaires ont-elles été effectuées? Pouvons-nous connaître ces données?

M. Duguay : À ce stade-ci, il reste encore de nombreuses évaluations à faire. L'une des plus importantes à l'heure actuelle est réalisée par Recherche et développement pour la défense Canada. L'organisme examine tout, depuis les politiques opérationnelles jusqu'aux structures environnementales et physiques. C'est l'organisme qui a recommandé à la GRC la structure de sécurité à adopter lors des Jeux olympiques de Vancouver. Lorsque nous aurons toutes les évaluations et que nous collaborerons avec le nouveau directeur du service de sécurité dans la Cité parlementaire, nous serons mieux en mesure d'établir les ressources dont nous avons besoin, le nombre d'agents qui devraient être armés et là où les agents seront le plus efficaces.

Nous comparerons notre structure au modèle qui sera mis en place en cas d'une telle attaque. Avons-nous les ressources et les outils adéquats pour faire face à une attaque comme celle-là?

M. Patrice : Comme vous le savez, à la suite de l'attentat du 22 octobre, nous sommes venus témoigner devant le comité pour examiner des mesures de sécurité améliorées. Les discussions ont eu lieu à huis clos, si bien que nous n'en parlerons pas ici. De toute évidence, les mesures de sécurité additionnelles qui ont été mises en place ont entraîné une hausse des coûts.

Le vice-président : Sénateur Lang, je veux ajouter qu'une partie de ces coûts devront figurer dans les prévisions budgétaires de la GRC. Comme Michel l'a dit, la discussion sur le budget a eu lieu à huis clos avant d'être rendue publique.

Le sénateur Munson : J'ai une observation à faire, et je sais que vous ne pourrez probablement pas y répondre. La sécurité est très visible sur la Colline du Parlement avec les agents de sécurité armés de mitrailleuses et l'omniprésence des agents de police partout sur la Colline. Le sénateur Wells a mentionné la Cité parlementaire, et je suis certain qu'on y a pensé. Des conversations ont eu lieu avec de nombreuses personnes qui travaillent sur la Colline et qui utilisent nos autobus pour leurs déplacements entre l'édifice Victoria et d'autres immeubles dans la ville d'Ottawa. Certains estiment que les parlementaires sont des cibles faciles dans ces autobus puisqu'il est possible de suivre leur

O'Connor Street, come around the corner, jump on a bus and do something awful.

I would like to have that on the record in terms of how, when you are creating this new service, the integration works with that kind of scenario. They won't say it publicly but our bus drivers and the House of Commons bus drivers are very nervous about the potential of something awful happening. It is right there. The guns and other protections are all pointed this way towards the Peace Tower, but I'm sure that some of the great protective thinkers must have thought of these scenarios. I would sincerely hope that this is taken into account. The buses run in a pattern as people have to come and go from their offices all the time.

The Deputy Chair: That's something we will discuss in camera in terms of a strategy.

Senator Downe: I would like to follow up on questions asked earlier. Could it be concluded that the person we have heading this security service now will be a permanent member of the RCMP, whose future career depends to a large degree on the Commissioner of the RCMP, to whom this person reports? They also report to the two Speakers who, after they leave here, have nothing to do with their career prospects.

Do the Speakers, in effect, become advisers while the Commissioner of the RCMP is the decider? Let's be under no illusions: We are conceding authority for security decisions to the Commissioner of the RCMP in the final analysis. That's a statement.

Senator Marshall: I will follow up on what Senator Downe was saying. I support the proposed legislation, but I would like to see the current organizational structure and its relationship to this committee. Once the new governance structure has been determined, I would like to have a copy of it and how it relates to this committee.

The Deputy Chair: Thank you.

Senator White: If I may, in follow-up to Senator Downe's comments, we have 198 police services in Canada that operate exactly the same way. They have a loose answerability to political will, often through police boards or advisory boards, and yet have an accountability that really doesn't report to that political will. I think what strengthens policing in Canada versus the United States, to be fair, is the fact that we follow what is called PO principles. That means we are accountable to the people, not to legislators, ultimately. Although I recognize the concern around it, it's no different than the police in P.E.I., Nova Scotia, New Brunswick, Manitoba, Saskatchewan — and I can go on — where they have a commanding officer that has an accountability to the commissioner and an answerability to the political will of a Minister of Justice. In our case, our "Minister of Justice" would be the two Speakers, so not really much different, I would say.

itinéraire quotidien. Il ne faut pas être un génie pour se rendre au coin de la rue O'Connor, monter à bord d'un autobus et commettre un crime odieux.

J'aimerais que vous expliquiez aux fins du compte rendu comment, lorsque vous créez ce nouveau service, l'intégration fonctionne dans ce genre de scénario. Ils ne le diront pas publiquement, mais nos chauffeurs d'autobus et les chauffeurs d'autobus de la Chambre des communes sont très inquiets de la possibilité que quelque chose de terrible survienne. C'est ici. Les agents armés et les autres mesures de protection sont en place à la Tour de la Paix, mais je suis persuadé que certains grands responsables de la protection ont déjà dû penser à ces scénarios. J'espère sincèrement que l'on en tient compte. Les autobus ont un itinéraire fixe puisque les gens doivent quitter leur bureau et y revenir constamment.

Le vice-président : C'est un point dont nous discuterons à huis clos pour élaborer une stratégie.

Le sénateur Downe : J'aimerais revenir sur les questions qui ont été posées tout à l'heure. Peut-on conclure que la personne qui dirige ce service de sécurité sera désormais un membre permanent de la GRC, dont l'avenir de la carrière dépend dans une large mesure du commissaire de la GRC, à qui la personne doit rendre des comptes? Elle relève également des Présidents des deux Chambres qui, une fois qu'ils quittent leurs fonctions, n'ont aucune incidence sur ses perspectives de carrière.

Les Présidents deviendront-ils des conseillers alors que le commissaire de la GRC prendra les décisions? Il ne faut pas se faire d'illusions : nous accordons le pouvoir au commissaire de la GRC de prendre les décisions finales en matière de sécurité. C'est une déclaration.

La sénatrice Marshall : Je vais revenir sur ce que le sénateur Downe a dit. J'appuie le projet de loi, mais j'aimerais voir la structure organisationnelle actuelle et son lien au comité. Lorsqu'une structure de gouvernance sera établie, j'aimerais en recevoir une copie et savoir en quoi elle se rapporte au comité.

Le vice-président : Merci.

Le sénateur White : Si vous le permettez, pour revenir aux observations du sénateur Downe, nous avons 198 services de police au Canada qui fonctionnent exactement de la même façon. Ils ne sont pas obligatoirement tenus de respecter la volonté politique, souvent par l'entremise de commissions de police ou de conseils consultatifs, et pourtant, ils ne sont pas vraiment obligés de respecter la volonté politique. Je pense que ce qui renforce les services de police au Canada par rapport à ceux aux États-Unis, c'est que nous suivons ce que nous appelons les principes de l'optimisation des processus. Autrement dit, nous rendons des comptes à la population, et non pas aux législateurs. Même si je reconnais la préoccupation entourant cette question, il n'y a aucune différence avec les services de police de l'Île-du-Prince-Édouard, de la Nouvelle-Écosse, du Nouveau-Brunswick, du Manitoba, de la Saskatchewan — et je pourrais continuer —, où ils ont un commandant qui doit rendre des comptes au

Senator Downe: We don't want to get in a long debate, but I disagree. This is the Parliament of Canada. It is not the Charlottetown City Hall we're talking about. On the division between the state and Parliament, we can go back to the Magna Carta. We're not going to get into that. My view, having read this, is let us not leave here under any illusion that the Speakers, in the final hour of decision, will have much to say.

The Deputy Chair: Thank you, colleagues. We will take a minute to go in camera.

(The committee continued in camera).

OTTAWA, Thursday, June 11, 2015

The Standing Committee on Internal Economy, Budgets and Administration met this day at 9:04 a.m., in public, for the consideration of administrative matters; and in camera for the consideration of administrative and other matters.

Senator Leo Housakos (Chair) in the chair.

[English]

The Chair: Honourable senators, the first part of this meeting is the public portion. We'll get right into Item No. 1, which is the adoption of the minutes of the June 4 meeting.

Senator Tkachuk: So moved.

The Chair: Moved by Senator Tkachuk.

The second item is the fifteenth report of the Subcommittee on Committee Budgets.

[Translation]

Senator L. Smith: Honourable senators, it is my honour to present the fifteenth report of the Subcommittee on Committee Budgets, setting out the proposed expenditures of the Committee on Human Rights.

[English]

Your subcommittee met the chair, deputy chair and the third member of steering for Human Rights, whose budget application contained proposed expenditures for graphic design for the production of their report on the Hague Abductions Convention and cross-border family disputes.

As always, we wanted to be sure that the committee had clear objectives for this genre of expenditure and that the strategy would effectively reach its intended audience. We were impressed by the committee's plans.

commissaire et respecter la volonté politique d'un ministre de la Justice. Dans notre cas, notre « ministre de la Justice » serait les Présidents des deux Chambres, ce qui n'est pas vraiment différent, je dois dire.

Le sénateur Downe : Nous ne voulons pas nous lancer dans un long débat, mais je ne suis pas d'accord. C'est du Parlement du Canada dont on parle, et non pas de l'hôtel de ville de Charlottetown. En ce qui concerne le clivage entre l'État et le Parlement, nous pouvons revenir à la Grande Charte. Nous n'allons pas aborder ce sujet. Après avoir lu le document, j'espère que nous ne partirons pas en ayant l'impression que les Présidents auront beaucoup de poids dans la prise de la décision finale.

Le vice-président : Merci, chers collègues. Nous allons prendre quelques instants pour passer à huis clos.

(La séance se poursuit à huis clos.)

OTTAWA, le jeudi 11 juin 2015

Le Comité permanent de la régie interne, des budgets et de l'administration se réunit aujourd'hui, à 9 h 4, en séance publique, pour étudier des questions d'ordre administratif, et à huis clos, pour étudier des questions d'ordre administratif et autre.

Le sénateur Leo Housakos (président) occupe le fauteuil.

[Traduction]

Le président : Honorables sénateurs, la première partie de la séance se déroulera en public. Passons immédiatement au premier point, qui est l'adoption de l'ordre du jour de la réunion du 4 juin.

Le sénateur Tkachuk : J'en fais la proposition.

Le président : Le sénateur Tkachuk en fait la proposition.

Le deuxième point porte sur le quinzième rapport du Sous-comité des budgets de comité.

[Français]

Le sénateur L. Smith : Honorables sénateurs, j'ai l'honneur de présenter le quinzième rapport du sous-comité des budgets des comités, qui comprend les dépenses proposées pour le budget du Comité des droits de la personne.

[Traduction]

Votre sous-comité a rencontré le président, le vice-président et un troisième membre du comité directeur des droits de la personne, dont la demande de budget contenait des dépenses proposées pour la conception graphique entourant la production de son rapport sur la Convention de La Haye sur les enlèvements d'enfants et les litiges familiaux transfrontaliers.

Comme toujours, nous voulions nous assurer que le comité avait des objectifs clairs pour ce genre de dépenses et que la stratégie allait effectivement permettre d'atteindre le public cible. Nous avons été impressionnés par les plans du comité.

For the budget application from Human Rights, the recommended allocation is \$1,000. If the requested amount is granted in full, this will mean that a total of \$275,406 will have been approved for release this fiscal year.

I would submit this report as the fifteenth report of the committee. Are there any questions, honourable senators?

The Chair: Do I have a motion to adopt the report? Moved by Senator Marshall.

Now we will go in camera.

(The committee continued in camera.)

OTTAWA, Thursday, June 18, 2015

The Standing Committee on Internal Economy, Budgets and Administration met this day at 8:33 a.m., in public, for the consideration of administrative matters; and in camera for the consideration of administrative and other matters.

Senator Leo Housakos (Chair) in the chair.

[English]

The Chair: Good morning, everyone. I would like to welcome new colleagues of ours here today: Senator Batters is replacing Senator LeBreton; and Senator Plett is here, I think on behalf of Senator White; and Senator Neufeld is replacing Senator Manning. Welcome. We have reinforcements here today. That's good. It gives a renewed sense of confidence.

We'll go right to our public side of the meeting. Are we on the air so Canadians from coast to coast to coast can see us doing fine work?

Item 1 is the adoption of the minutes of public proceedings June 11, 2015. Anyone move the adoption of the minutes? Senator Smith (*Saurel*), seconded by Senator Neufeld.

Item 2 is the Working Group on Senators' Services. We have Miranda Edwards and Amanda McLaren.

Miranda Edwards, Financial Clerk, Finance and Procurement Directorate, Senate of Canada: Good morning. My name is Miranda Edwards. I'm a project coordinator and policy writer with Senate administration. I'm here today with my colleague, who is the co-designer of this project — the Working Group on Senators' Services.

Amanda McLaren, Special Assistant, Office of Senator Marshall: Good morning. My name is Amanda McLaren, and I am Special Assistant to Senator Marshall.

Ms. Edwards: Our proposal to the committee was to establish a Working Group on Senators' Services to support consultation and collaboration between senators' offices and the Senate administration. Reporting to the executive committee, the group would include a cross-section of Senate employees that includes

Pour la demande de budget du Comité des droits de la personne, l'allocation recommandée est de 1 000 \$. Si le montant demandé est accordé en entier, cela signifie qu'un montant total de 275 406 \$ aura été approuvé pour l'exercice en cours.

Je soumettrai ce rapport comme le quinzième du comité. Avez-vous des questions, sénateurs?

Le président : Ai-je une motion pour l'adoption du rapport? La sénatrice Marshall en fait la proposition.

Nous allons maintenant poursuivre la séance à huis clos.

(La séance se poursuit à huis clos.)

OTTAWA, le jeudi 18 juin 2015

Le Comité permanent de la régie interne, des budgets et de l'administration se réunit aujourd'hui, à 8 h 33, en séance publique, pour l'étude de questions administratives, et à huis clos, pour l'étude de questions administratives et d'autres sujets.

Le sénateur Leo Housakos (président) occupe le fauteuil.

[Traduction]

Le président : Bonjour tout le monde. Je tiens à souhaiter la bienvenue à nos nouveaux collègues présents aujourd'hui : la sénatrice Batters remplace la sénatrice LeBreton; le sénateur Plett est ici au nom du sénateur White, je crois; et le sénateur Neufeld remplace le sénateur Manning. Bienvenue. Nous avons du renfort aujourd'hui. C'est bien puisque cela nous donne un nouveau sentiment de confiance.

Nous allons sans tarder commencer la séance publique. Sommes-nous en ondes, de sorte que les Canadiens d'un océan à l'autre puissent nous voir accomplir ce travail admirable?

Le premier point à l'ordre du jour est l'adoption du procès-verbal des délibérations publiques du 11 juin 2015. Qui en propose l'adoption? Le sénateur Smith (*Saurel*), appuyé par le sénateur Neufeld.

Le deuxième point à l'ordre du jour est le groupe de travail pour les services aux sénateurs, et Miranda Edwards de même qu'Amanda McLaren sont avec nous.

Miranda Edwards, commis aux finances, Direction des finances et de l'approvisionnement, Sénat du Canada : Bonjour. Je m'appelle Miranda Edwards, et je suis coordonnatrice de projet et rédactrice de la politique au sein de l'Administration du Sénat. Je suis accompagnée aujourd'hui de ma collègue, cocréatrice du groupe de travail pour les services aux sénateurs.

Amanda McLaren, adjointe spéciale, Bureau de la sénatrice Marshall : Bonjour. Mon nom est Amanda McLaren, et je suis l'adjointe spéciale de la sénatrice Marshall.

Mme Edwards : Nous avons proposé au comité de créer un groupe de travail pour les services aux sénateurs afin de favoriser la consultation et la collaboration entre les bureaux des sénateurs et l'Administration du Sénat. Relevant du comité exécutif, le groupe devait inclure un échantillon des employés du Sénat, y

senators' staff as well as administration staff. The role of the group would be, first, to recommend and collaboratively manage special client service projects; and, second, to respond to requests for feedback from Senate administration on specific client service products, services or projects.

Ms McLaren: The concept for this working group came as a result of the Office Portal project. As you know, the Office Portal is the website we launched in January this year that provides online management tools and resources for senators' offices. It was a collaborative project put together by a working group of 16 members, with 6 members from senators' staff as well as a representative from every administration directorate, which included Miranda and me. The group conducted numerous consultations sessions and outreach activities and generally tried to give all staff a chance to participate and provide their input.

Aside from creating a very successful product, the working group turned out to be an effective tool for bringing people together and establishing better working relationships between Senate administration and senators' offices. Through our regular meetings but also through the consultation outreach activities, there was a positive and constructive exchange between the two houses. Senators' staff felt their perspectives were heard and they had an opportunity to contribute. As well, we heard from the administration staff and how they were benefiting from hearing perspectives as well. So it was a very beneficial open dialogue.

Ms. Edwards: Initially when we received approval for the working group to create the Office Portal, it was meant to be a temporary project-based group for the Office Portal. But throughout the life of the project, we started receiving numerous requests for many additional projects from administration, senators' staff and from senators, who approached the group with a long list of project requests that covered everything from learning and training programs and Office Portal expansion to include legislative content, IntraSen improvements, more orientation events and more. Most importantly, we have heard from staff in both the administration and senators' offices that they would like the group to continue as an entity as a platform for collaboration and ideas exchange, regardless of what, if any, specific project it may be working on. Senate staff in particular asked for more consultation and outreach activities that the group organized.

As a result of this feedback, Amanda and I, as two of the working group's original members, along with our project sponsors, felt we should respond to this feedback by requesting permission to continue what we started with the Office Portal.

Undoubtedly, feedback received from senators' offices contributes to better client service projects created by the administration.

compris du personnel des sénateurs et du personnel administratif. Le rôle du groupe est tout d'abord de recommander et de gérer en collaboration des projets sur les services offerts à une clientèle particulière. En deuxième lieu, l'objectif est de répondre aux demandes de commentaires de l'Administration du Sénat sur des produits, des services ou des projets particuliers relatifs aux services offerts à une clientèle spécifique.

Mme McLaren : Le concept du groupe de travail est émergé du projet Portail. Comme vous le savez, le Portail est le site web que nous avons lancé en janvier dernier pour offrir des outils de gestion et des ressources en ligne aux bureaux des sénateurs. Ce projet collectif a été mis en place par un groupe de travail de 16 personnes, dont 6 employés des sénateurs et un représentant par direction de l'administration, comme Miranda et moi. Le groupe a tenu de nombreuses séances de consultation et activités de sensibilisation, et il essaie généralement de donner l'occasion à tout le personnel de participer et de formuler des recommandations.

En plus de créer un produit très réussi, le groupe de travail s'est avéré être un outil rassembleur efficace permettant d'améliorer les relations de travail entre l'Administration du Sénat et les bureaux des sénateurs. Dans le cadre de nos rencontres régulières, mais aussi des activités de consultation et de sensibilisation, il y a eu un échange positif et constructif entre les deux groupes. Les employés des sénateurs ont senti que leur point de vue était entendu et ont eu l'occasion de participer. Nous avons également écouté le personnel administratif et appris en quoi il lui était bénéfique de connaître ces perspectives aussi. Le dialogue était donc ouvert et très constructif.

Mme Edwards : Au départ, lorsque le groupe de travail a obtenu l'autorisation de créer le Portail, ce devait être un groupe temporaire axé sur le projet. Mais au fil du projet, nous avons commencé à recevoir de nombreuses demandes pour d'autres projets de la part de l'administration, du personnel des sénateurs et des sénateurs eux-mêmes. Ils ont soumis au groupe de travail une longue liste de demandes de projets sur tout, y compris des programmes d'apprentissage et de formation, de même qu'une expansion de Portail pour y inclure un contenu législatif, des améliorations à Intrasen, plus d'activités d'orientation, et ainsi de suite. Et surtout, les employés de l'administration et des bureaux des sénateurs nous ont dit souhaiter que le groupe demeure en place en guise de tribune de collaboration et d'échange d'idées, indépendamment des projets spécifiques auxquels il peut travailler, le cas échéant. Par exemple, le personnel du Sénat a demandé que davantage d'activités de consultation et de sensibilisation soient organisées par le groupe.

En raison de ces commentaires, Amanda et moi, qui faisions toutes les deux partie du groupe de travail initial, de même que les parrains du projet avons estimé qu'il fallait y répondre en demandant la permission de continuer ce que nous avions commencé avec le Portail.

Il ne fait aucun doute que les commentaires obtenus auprès des bureaux des sénateurs contribuent à améliorer les projets liés au service à la clientèle de l'administration.

[Translation]

At this time, the administration consults senators' staff on an ad hoc basis. We ask for the participation of personnel in various ways, as needed, for instance by asking senators to obtain employees' comments, or by asking, informally, for the participation of volunteers to examine new tools or publications. For senators, staff and administration, this process requires time and considerable coordination work. However, as a permanent entity dedicated to that purpose, the proposed working group would provide an effective and streamlined method for consulting personnel, and would bring greater efficiency to the gathering of Senate staff comments, as well as better mobilization of employees and of their ideas.

[English]

In sum, this initiative can be accomplished with no additional resources to the Senate and will do a great deal to help us to continue the work we're already doing to foster innovation, improve client service, engage all Senate employees and continue the success of the Office Portal and the working group.

Ms. McLaren: I think I can speak for Miranda and me in expressing our enthusiasm for this project in a time of extraordinary organizational change in the Senate. We are excited to take advantage of this unique opportunity and leverage our success with the Office Portal to continue to improve services to senators.

Thank you for having us. We would be pleased to answer any questions you may have.

Senator Munson: I think it's a great initiative. There is talk about expansion of the Office Portal, including a new legislative section and other tools for IntraSen. How will that work? IntraSen, I think, is not used enough by senators' offices. It's a great, valuable tool, but I don't think it's really used enough. Are you going to have other programs with Senate staff to really walk them through how important it is for the senators to use?

Ms. Edwards: I think part of the Office Portal was not only trying to direct attention to the resources that are already on there but to simultaneously reorganize in a way that is more intuitive and useful for senators' offices.

In terms of IntraSen or a legislative portal more broadly, one of the things we would like to do with this group is first of all talk to senators' staff about their priorities because, as we mentioned in our presentation, we have a list of almost 12 projects that have been requested from the group and we can't do all of them at once. However, some priorities have come up, so we want to do a consultation initially to ask about the big things we can do now to

[Français]

À l'heure actuelle, l'administration consulte le personnel des sénateurs de façon ponctuelle. Selon les besoins, la participation du personnel est sollicitée de diverses façons, par exemple en demandant aux sénateurs d'obtenir les commentaires des employés ou en demandant informellement la participation de volontaires pour examiner les nouveaux outils ou les publications. Pour les sénateurs, le personnel et l'administration, ce processus demande du temps et un travail de coordination considérable. En revanche, en étant une entité permanente consacrée à cette fin, le groupe de travail proposé offrirait une méthode efficace et rationalisée pour la consultation du personnel, et ce, en apportant une plus grande efficacité à la cueillette des commentaires du personnel du Sénat, ainsi qu'une meilleure mobilisation des employés et de leurs idées.

[Traduction]

En somme, ce projet peut être réalisé sans ressource supplémentaire du Sénat et nous aidera beaucoup à continuer ce que nous faisons déjà pour favoriser l'innovation, améliorer le service à la clientèle, mobiliser tous les employés du Sénat et miser sur la réussite du Portail et du groupe de travail.

Mme McLaren : Je pense que je peux parler au nom de Miranda et de moi-même en exprimant mon enthousiasme à l'égard du projet, dans cette période de changement organisationnel extraordinaire au Sénat. Nous sommes ravis de profiter de cette occasion unique et de tirer parti de la réussite du Portail afin de continuer d'améliorer les services offerts aux sénateurs.

Nous vous remercions de nous avoir invités. Nous serons heureuses de répondre à toutes vos questions.

Le sénateur Munson : Je pense que c'est une excellente initiative. Il est question d'une expansion du Portail, y compris d'une nouvelle section législative et d'autres outils pour Intralen. Comment cela fonctionnera-t-il? Je pense que les bureaux des sénateurs n'utilisent pas suffisamment Intralen. C'est un outil formidable et inestimable, mais je doute qu'il soit suffisamment utilisé. Allez-vous offrir d'autres programmes au personnel du Sénat afin de vraiment leur expliquer à quel point il est important que les sénateurs s'en servent?

Mme Edwards : L'objectif du Portail était non seulement d'attirer l'attention sur les ressources existantes, mais aussi de les réorganiser d'une manière qui soit plus intuitive et utile pour les bureaux des sénateurs.

Pour ce qui est d'Intralen ou d'un portail législatif plus vaste, le groupe aimerait notamment discuter avec le personnel des sénateurs au sujet de ses priorités, étant donné que nous avons une liste de près de 12 demandes de projets, et que nous ne pouvons pas tout faire en même temps, comme nous l'avons mentionné en exposé. Cependant, certaines priorités sont ressorties, et nous voulons organiser une consultation initiale

fix it. IntraSen might be one of them, or improving the Office Portal or creating a legislative portal as well. I agree that it's a good tool that already exists, but that could be improved.

The Chair: Any other questions?

Senator Lang: I would like to follow up on this. You said 12 projects. Who has recommended those projects?

Ms. Edwards: Administration employees, senators' staff and senators.

Senator Lang: I want to make a point here. There is a very major difference between the senators' offices that are there representing the major centres in Canada versus those that are representing rural Canada. Subsequently, there are sometimes different needs. Perhaps staff from offices can provide — I will use mine as an example — ideas that should perhaps be incorporated to make the system work in a better way for all senators, but in particular those in the rural areas that are required to do so much travelling and the costs and everything associated. I would strongly recommend that at least two if not three staff members from senators' offices representing rural parts of Canada be represented on this body to help assist to put forward recommendations.

Ms. McLaren: Over the summertime, I guess we have a unique opportunity here because we don't know when we'll be coming back. It could be a long time, so I think we are going to take this opportunity to have consultation sessions with all senators' staff and encourage everybody to get involved and provide their input. We're going to be extending an invitation to the working group and to all senators' staff and administration, so hopefully we can include representatives from every party, every area.

Senator Lang: To go back, and I'm not going to belabour this, but a core group of people will be organizing and putting together the various recommendations. I would like to think that at least a number of offices representing rural areas will be part of that core working group in conjunction with the overall staff consultation. That's my point. Otherwise, it sometimes gets lost.

Senator Neufeld: My question is much the same as Senator Lang's. I am not aware that my office is involved in the working group.

Senator Lang: My office hasn't been.

Senator Neufeld: I don't know how far the reach was to try and actually include — maybe they are and I'm just not aware of it, but I did ask my staff this morning.

afin de déterminer quelles grandes mesures nous pouvons prendre maintenant pour régler les problèmes. Intrasen pourrait en faire partie, de même que l'amélioration du Portail ou la création d'un portail législatif. Je crois que c'est déjà un bon outil, mais il pourrait être amélioré.

Le président : Y a-t-il d'autres questions?

Le sénateur Lang : Je voudrais poursuivre sur le sujet. Vous avez parlé de 12 projets. Qui les a recommandés?

Mme Edwards : Les employés de l'administration, le personnel des sénateurs et les sénateurs eux-mêmes.

Le sénateur Lang : J'aimerais dire une chose. Il existe une très grande différence entre les bureaux des sénateurs qui représentent les grands centres du Canada et ceux qui représentent les milieux ruraux. Par conséquent, il arrive que les besoins soient différents. Le personnel des bureaux — je vais donner l'exemple du mien — pourrait fournir des idées devant être prises en compte afin que le système fonctionne mieux pour tous les sénateurs, et plus particulièrement ceux des zones rurales qui doivent beaucoup voyager, ce qui entraîne des coûts et bien des tracas. Je recommande fortement qu'au moins deux, sinon trois membres du personnel de bureaux ruraux fassent partie du groupe pour l'aider à formuler des recommandations.

Mme McLaren : Cet été, je suppose qu'une occasion unique se présente à nous puisque nous ignorons quand les travaux reprendront. Ce pourrait être très long, et je pense que nous profiterons de l'occasion pour organiser des séances de consultation avec l'ensemble du personnel des sénateurs, en encourageant tout le monde à participer et à apporter sa contribution. Nous allons inviter les membres du groupe de travail de même que l'ensemble du personnel des sénateurs et de l'administration, et nous croyons ainsi inclure des représentants de tous les partis et de toutes les régions.

Le sénateur Lang : J'aimerais revenir en arrière. Je ne m'étendrai pas là-dessus, mais un groupe de personnes s'occupera d'organiser et de mettre en place les différentes recommandations. J'aimerais qu'au moins un certain nombre de représentants des bureaux en région rurale fassent partie du groupe, dans le cadre de la consultation générale du personnel. C'est ce que je veux dire. Autrement, nous sommes parfois oubliés.

Le sénateur Neufeld : Ma question ressemble beaucoup à celle du sénateur Lang. Je ne crois pas que mon bureau fasse partie du groupe de travail.

Le sénateur Lang : Mon bureau n'a pas été consulté.

Le sénateur Neufeld : Je ne sais pas dans quelle mesure les membres du groupe ont essayé d'inclure... Peut-être que mon personnel a été consulté et que je ne suis tout simplement pas au courant, mais j'ai posé la question ce matin.

I would volunteer one of my staff members — because I am one of those rural senators — to actually work on the working group with you so that we get input from those who live the farthest away from here on these types of things.

I'm not saying what you're doing is wrong, I totally agree with you, but I think the net has to be cast a little larger than maybe it is.

The Chair: If I may interject, I don't think there is any difficulty expanding the group. If I'm not mistaken, we can expand the group moving forward, and I think an invitation was sent out to all senators who wanted to participate. Going forward, I think we can easily expand the working group and add senators who want to participate in the process.

Sorry for cutting you off.

Ms. Edwards: Not at all.

I can briefly tell you how we put together the first working group, trying to include as many senators' staff as possible. We sent numerous email invitations to all senators' offices to invite them for consultation sessions. When we established the group including senator's staff, we also sent out email invitations to everyone to volunteer. We had six volunteers, and we did outreach as well to try and include as many people as possible. We had over 100 senators' staff participate in the initial consultations.

As for being on the working group, it was a bit more of a time commitment. We have bi-weekly meetings every other Monday morning. It was always a completely 100 per cent voluntary basis. There is no cap on the number of staff that could be in the group. We literally accepted anyone who signed up and wanted to come to the meetings. I think that is the model we want to continue with. Even if there were to be a small group of people that were doing more of the administrative or steering committee type matters, it would still be open meetings. Any staff from the administration or senators' offices that want to come and give their opinion, I think we would be open to that.

Ms. McLaren: Absolutely.

Senator Lang: I'm not going to belabour this any more, but I think there should be representation from the rural parts of Canada on the steering group itself, the working group, because that's where the bulk of the work would be done. That's my only comment.

The Chair: Are there any other questions or comments? Do you agree with the recommendation?

Are you moving that motion, Senator Munson?

Senator Munson: Yes.

The Chair: Seconded by Senator Marshall.

Puisque je fais partie des sénateurs en milieu rural, je propose qu'un membre de mon personnel participe à votre groupe de travail, de sorte que vous obteniez l'avis de ceux qui sont les plus éloignés d'ici.

Je ne dis pas que vous faites fausse route, car je suis tout à fait d'accord avec vous, mais je pense qu'il faut peut-être étendre un peu la portée des consultations.

Le président : Si je peux me permettre, je ne crois pas qu'élargir la portée du groupe pose problème. Sauf erreur, nous pourrons agrandir le groupe pour la suite des choses, et je pense qu'une invitation a été lancée à tous les sénateurs qui veulent y participer. Je crois que nous pourrons facilement élargir le groupe de travail et y ajouter les sénateurs qui souhaitent y prendre part.

Veuillez m'excuser de vous avoir interrompu.

Mme Edwards : Aucun problème.

Je peux brièvement vous expliquer comment nous avons formé le premier groupe de travail, en essayant d'inclure le plus d'employés des sénateurs possible. Nous avons envoyé un grand nombre de courriels à tous les bureaux des sénateurs afin de les inviter aux séances de consultation. Lorsque nous avons créé le groupe comprenant des membres du personnel des sénateurs, nous avons également envoyé des courriels les invitant à se porter volontaires. Nous avons obtenu six réponses positives. Nous avons également mené des actions d'information pour essayer d'inclure le plus de gens possible. Plus de 100 employés des sénateurs ont participé aux consultations initiales.

Quant à la participation au groupe de travail, il faut y consacrer un peu plus de temps. Nous tenons des réunions toutes les deux semaines, le lundi matin, et la participation est toujours sur une base complètement volontaire. Il n'y a aucune limite quant au nombre d'employés pouvant faire partie du groupe. Nous avons littéralement accepté tous ceux qui ont dit vouloir assister aux réunions, et je pense que nous voulons poursuivre avec ce modèle. Même si un petit groupe de personnes devait s'occuper davantage des questions administratives ou jouer le rôle d'un comité de direction, les réunions demeureraient ouvertes. Je pense que nous serions ouverts à tout employé de l'administration ou des bureaux des sénateurs qui voudrait venir donner son opinion.

Mme McLaren : Tout à fait.

Le sénateur Lang : Je ne vais pas insister davantage là-dessus, mais je pense que le groupe de direction ou de travail lui-même devrait compter des représentants de régions rurales canadiennes, car c'est là où la majeure partie du travail est réalisé. C'est tout ce que je voulais dire.

Le président : Y a-t-il d'autres questions ou commentaires? Êtes-vous d'accord sur la recommandation?

Proposez-vous la motion, sénateur Munson?

Le sénateur Munson : Oui.

Le président : La motion est appuyée par la sénatrice Marshall.

Item 3, training initiative for senators and staff.

Nicole Proulx, Clerk of the Committee, Chief Corporate Services Officer, Senate of Canada: Good morning, senators. This document was provided to you a few weeks ago, and I'm happy to have the opportunity to present it. Basically, it relates to training initiatives.

[*Translation*]

I would like to begin by saying that there are already training programs in the Senate, in particular training regarding the secure handling of information, first-aid, cardiopulmonary resuscitation — CPR — and the use of a defibrillator, as well as other corporate training relating to the supervision of employees, client service and second-language writing techniques. So there is a whole array of training courses.

The Senate also offers more targeted training for procedures related to human resources, finances and procurement. As an example, when the electronic claims system was put in place, we provided good training to all of the employees. The same goes for procedures having to do with the end of the fiscal year.

[*English*]

So what is being proposed here relates to the provision of more comprehensive training on relevant administrative policies. Providing this training could have two significant benefits: improve understanding about the proper interpretation and application of policies, and the second one is to help build positive relationships between senators' staff and the administration. This actually links very well with the presentation you just heard from Miranda and Amanda. We need and want to build strong relationships between the administration and senators' offices.

The proposal before you, just some initial ideas, is to provide formal training to senators and their staff on areas under their responsibility for Senate resources, all kinds of Senate resources. Training would be designed in modules so that it can be sliced into manageable-sized pieces on key areas such as general office management, finance, procurement, human resources and other related subject matters. It would also have to be adapted, depending on the audience, for senators or for staff, and there is a recommendation that this training be mandatory. Obviously this requires your consideration as well as guidance in terms of frequency and provision of refresher courses.

A second portion could be already happening, informal training to senators and their staff. This can take the form of one-on-one meetings to discuss provisions, provide clarification, assist on interpretation and application of documents, completion of claims or other areas of interest.

Le troisième point à l'ordre du jour porte sur les programmes de formation des sénateurs et du personnel.

Nicole Proulx, greffière du comité, dirigeante principale des Services corporatifs, Sénat du Canada : Mesdames et messieurs les sénateurs, bonjour. Le document que j'ai en main vous a été distribué il y a quelques semaines, et je suis ravie de pouvoir vous le présenter. Il porte essentiellement sur les programmes de formation.

[*Français*]

J'aimerais commencer en précisant qu'il existe déjà des programmes de formation au Sénat, notamment la formation sur la sécurité de l'information, la formation en secourisme, réanimation cardio-respiratoire et défibrillateur, ainsi que d'autres formations corporatives qui ont trait à la supervision d'employés, au service à la clientèle et aux techniques de rédaction en langue seconde. Il existe donc une panoplie de formations.

Le Sénat offre aussi de la formation plus ciblée à l'égard des procédures liées aux ressources humaines, aux finances et à l'approvisionnement. À titre d'exemple, lors de la mise en œuvre du système de réclamations électroniques, nous avons donné une bonne formation à tous les employés. Il en est de même pour les procédures de fin d'exercice financier.

[*Traduction*]

Ce qui est proposé ici, c'est d'offrir une formation plus complète sur des politiques administratives pertinentes. Une telle formation pourrait comporter deux avantages considérables : améliorer la compréhension de l'interprétation juste des politiques ainsi que de leur application; et contribuer à établir des relations positives entre le personnel des sénateurs et l'administration. En fait, c'est très concrètement lié à la présentation de Miranda et d'Amanda que vous venez d'entendre. Nous devons et voulons établir des relations solides entre l'administration et les bureaux des sénateurs.

Pour vous donner quelques idées initiales, la proposition devant vous vise à fournir une formation officielle aux sénateurs et à leur personnel sur les éléments qui sont du ressort de toutes sortes de ressources du Sénat. La formation serait divisée en modules, qui permettraient de la dispenser en volets de taille plus commode, et elle porterait sur des domaines clés tels que la gestion générale de bureau, les finances, les achats, les ressources humaines et d'autres sujets connexes. Elle devrait également être adaptée aux sénateurs ou au personnel, en fonction du public cible. Il est aussi recommandé que la formation soit obligatoire. Vous devrez évidemment y porter attention et formuler des conseils concernant la fréquence de la formation et l'offre de cours de perfectionnement.

Le deuxième volet porte sur la formation informelle des sénateurs et de leur personnel, ce qui est déjà en vigueur. Il peut s'agir de rencontres individuelles visant à discuter des dispositions, à apporter des précisions, à faciliter l'interprétation et l'application des documents, à régler les demandes, ou à aborder d'autres sujets d'intérêt.

[Translation]

Third, we continue to create tools to help the senators, their employees and the administration. The development of online training is a topic of interest, as well as the increased use of electronic systems.

Finally, communicating change is also an important component of good management. We would like to work with the working group to determine the best way of reaching all groups, whether senators, their staff, the administration or all of those who are involved directly or indirectly when there are changes.

Earlier you mentioned the increased use of the IntraSen tool; it is a model we would like to examine and we would like to promote it more. This concludes my presentation. I would be happy to answer any questions you may have.

The Chair: Do senators have questions?

[English]

Senator Cordy: This is a great idea. At this time, in light of what's gone on and in consideration that there is an election coming up and that there will be more time for staff, the idea of the training being mandatory at this time is also a great idea.

Senator Marshall: Are we going to include security in the formal training? Are there any plans for that?

Ms. Proulx: Security training is already offered on a regular basis, and that will continue as well.

Senator Marshall: On the reference to the mandatory training, the Audit Subcommittee was tasked with meeting with Mr. Duguay regarding the report they issued on leaks regarding some of the audits that were undertaken in the past. One of the issues we were discussing is mandatory training in the area of security so that everybody is aware.

The Chair: One of the issues now with the amalgamation of the three forces over the next three to five months is that there will be significant changes, I suspect. That would probably kick in when we get back.

Senator Marshall: Would that be included?

The Chair: I suspect it might be included or might even be set off on its own. It will be quite significant because the changes will be significant for us and for the three forces involved in security.

The process is starting now and over the summer. Speaker Scheer and I will monitor that, I probably a bit more than he because they're gone for a few months. We're going to make sure that senators are updated throughout the summer on what changes are coming so they don't come as a shock or surprise to anybody. We'll try to make them as seamless as possible.

[Français]

Troisièmement, nous continuerons de créer des outils pour aider les sénateurs, leurs employés et l'administration. L'élaboration d'une formation en ligne est un sujet d'intérêt, de même que l'utilisation accrue des systèmes électroniques.

Enfin, la communication des changements est aussi une composante importante de la saine gestion. Nous aimerais travailler avec le groupe de travail pour déterminer la meilleure façon de rejoindre tous les groupes, qu'il s'agisse des sénateurs, de leur personnel, de l'administration et de tous ceux qui sont impliqués de près ou de loin lorsqu'il y a des changements.

Vous avez mentionné plus tôt l'utilisation accrue de l'outil IntraSen; c'est notamment un modèle sur lequel nous voudrions nous pencher et que nous voudrions promouvoir davantage. En bref, cela termine ma présentation. Si vous avez des questions, je serai heureuse d'y répondre.

Le président : Les sénateurs ont-ils des questions?

[Traduction]

La sénatrice Cordy : C'est une excellente idée. Compte tenu de ce qui se passe et des élections qui approchent, l'idée d'offrir une formation obligatoire est excellente à ce stade-ci, puisque le personnel aura plus de temps.

La sénatrice Marshall : La sécurité sera-t-elle intégrée à la formation officielle? Y a-t-il des plans à ce chapitre?

Mme Proulx : La formation sur la sécurité est déjà dispensée régulièrement, et ces activités vont se poursuivre.

La sénatrice Marshall : Pour ce qui est de la formation obligatoire, le Sous-comité de la vérification a reçu le mandat de rencontrer M. Duguay à propos du rapport sur les fuites relatives à certaines vérifications passées. Nous avons notamment abordé la question de la formation obligatoire dans le domaine de la sécurité, afin que tout le monde soit au courant.

Le président : En ce qui a trait à la fusion des trois forces au cours des trois à cinq prochains mois, j'imagine que cela entraînera des changements importants. Le tout entrera probablement en vigueur à notre retour.

La sénatrice Marshall : Ce volet sera-t-il inclus?

Le président : J'imagine qu'il pourrait l'être, ou même faire l'objet d'une initiative distincte. Ce sera assez considérable étant donné l'importance qu'auront les modifications sur nos activités et sur les trois forces qui participent à la sécurité.

Le processus commence maintenant et se poursuivra au cours de l'été. Le Président Scheer et moi-même allons surveiller le tout; j'en ferai probablement un peu plus que lui, puisqu'il partira quelques mois. Nous allons faire en sorte que les sénateurs soient tenus au courant des modifications à venir pendant tout l'été pour éviter de surprendre qui que ce soit. Nous allons faire de notre mieux pour que la transition se déroule sans heurts.

Senator Marshall: In the areas of office management, finance and human resources and information technology, I agree with all that, but physical security and security over our files and data are of concern also.

The Chair: We will now go in camera.

(The committee continued in camera.)

La sénatrice Marshall : Je suis d'accord sur tout ce qui a trait à la gestion de bureau, aux finances, aux ressources humaines et à la technologie de l'information, mais nous nous préoccupons aussi de la sécurité matérielle et de celle de nos dossiers et de nos données.

Le président : Nous allons maintenant poursuivre nos travaux à huis clos.

(La séance se poursuit à huis clos.)

WITNESSES

Thursday, June 4, 2015

Senate of Canada:

Michel Patrice, Law Clerk and Parliamentary Counsel and Chief Parliamentary Precinct Services Officer;

Gilles Duguay, Director General, Parliamentary Precinct Services.

TÉMOINS

Le jeudi 4 juin 2015

Sénat du Canada :

Michel Patrice, légiste et conseiller parlementaire et dirigeant principal, Services de la Cité parlementaire;

Gilles Duguay, directeur général, Services de la Cité parlementaire.